

LETTRE OUVERTE
DE LA DIASPORA CONGOLAISE

SUR L'HYPOCRISIE DE L'UNION EUROPÉENNE

FACE À

**L'AGRESSION DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

PAR
LE RWANDA ET L'OUGANDA

À

Madame Roberta METSOLA
Présidente du Parlement européen

Monsieur Josep BORRELL FONTELLES
Haut-Représentant de l'Union européenne
Pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité
Vice-président de la Commission européenne

Par
Me Hamuli RETY
Ancien président des avocats du tribunal pénal international
Pour le Rwanda

Décembre 2023

MEMORANDUM D'APPEL À AGIR SANS ATTERMOIMENT

À

Madame Roberta METSOLA

Présidente du Parlement européen

1, avenue du Président Robert Schuman CS 9102467070 Strasbourg cedex, FRANCE

ET

Monsieur Josep BORRELL FONTELLES

Haut-Représentant de l'Union européenne

Pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité

Vice-président de la Commission européenne

Rue de la Loi / Wetstraat 200,

1049 Bruxelles, Belgique

Objet : *Mise en garde de la diaspora congolaise en Europe.*

Concerne : *L'hypocrisie de la politique européenne face à l'agression de la RDC*

Objet : *Appel à agir sans atermoiement*



Transmis copie pour information à

Madame Émilie O'REILLY. Ombudsman, Médiatrice européenne

Aux représentations diplomatiques accréditées près l'UE

Aux agences de presse (toutes)

Au Procureur de la CPI

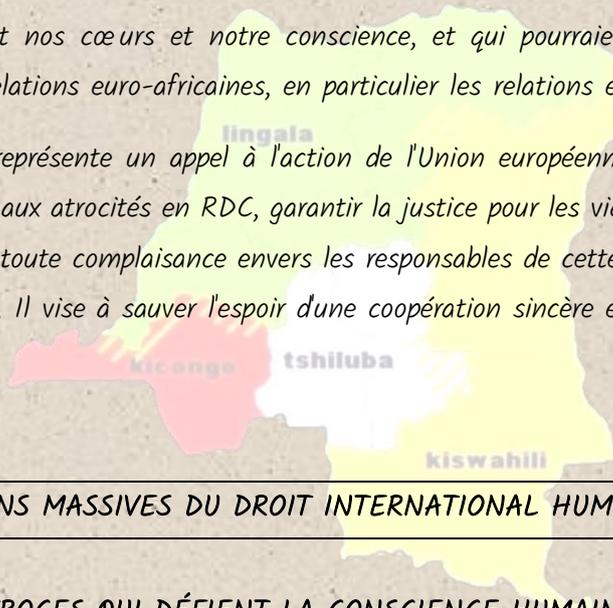
Au greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme

Au greffe de la CIJ

QUI SOMMES-NOUS ?

Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant,

1. Nous sommes de la diaspora congolaise, comprenant des citoyens européens d'origine congolaise, des réfugiés politiques congolais, des Congolais résidents en Europe, auxquels se joignent les associations ci-dessous signataires.
2. Nous sommes une génération qui, après un quart de siècle de manifestations pacifiques appelant l'Europe à agir contre les atrocités au Congo, se prépare à laisser la voie à nos enfants, nés au début de l'invasion du Congo. Plus connectés que nous, ils trouveront peut-être les mots, le langage et les actions nécessaires pour vous motiver à agir.
3. Cependant, avant de leur céder la rue, nous tenons à attirer votre attention sur des questions cruciales qui touchent nos cœurs et notre conscience, et qui pourraient avoir des conséquences irréversibles sur les relations euro-africaines, en particulier les relations euro-congolaises.
4. Cette lettre ouverte représente un appel à l'action de l'Union européenne pour peser de son poids afin qu'il soit mis fin aux atrocités en RDC, garantir la justice pour les victimes, défendre les valeurs universelles et cesser toute complaisance envers les responsables de cette "inhumanité-humaine" qui se banalise au Congo. Il vise à sauver l'espoir d'une coopération sincère entre nos États d'accueil et notre pays d'origine.



PARTIE I. VIOLATIONS MASSIVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

A) DES CRIMES ATROCES QUI DÉFIENT LA CONSCIENCE HUMAINE

Madame, Monsieur,

5. Depuis le 24 octobre 1996, la situation en République démocratique du Congo (RDC) est plus qu'alarmante. Un drame sans précédent se déroule au cœur de notre planète, dans l'indifférence des États membres de l'Union européenne. D'atrocités crimes s'y succèdent, les génocides s'accumulent en couches successives à mesure que les massacres se déplacent de tribu en tribu. Génocides et crimes contre l'humanité se banalisent, défiant toute conscience humaine. Cent millions de litres de sang et de fluides corporels des Congolais dépourvus de sépulture jonchent sans discontinuer les nappes phréatiques, présentant le risque de contamination à l'échelle mondiale.
6. Aucune qualification juridique en droit international humanitaire ne peut refléter adéquatement les atrocités que l'humanité s'autorise à vivre en RDC. En raison de sa durée et de sa banalisation,

cette "inhumanité" est en passe d'être érigée en règle spécifique du droit international, que ce soit en tant que "coutume internationale" ou "pratique internationale universellement admise." Il faudra une définition particulière pour ces atrocités qui, en raison de leur ampleur galactique, dépassent le seul cadre du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

7. La Commission européenne, gardienne de vos traités, en a bien conscience depuis que les troupes rwandaises et ougandaises ont pénétré pour la première fois sur le territoire zaïrois, violant et massacrant les autochtones congolais à la machette, au gourdin, à la houe et d'autres armes de guerre.
8. Ce jour-là, les rescapés du génocide rwandais accueillis dans nos familles ont sorti des armes de leurs cachettes et les ont utilisées contre les familles d'accueil. Depuis, Hutu, Tutsi, Baganda, Barundi, Banyarwanda se sont rués sur les Congolais, tuant et utilisant le viol comme arme de guerre. L'archevêque Munzihirwa, le premier lanceur d'alerte, a été assassiné de sang-froid devant ses fidèles. Ainsi a commencé la grande guerre d'agression, une guerre de conquête des territoires et des carrés miniers de la RDC. C'était également le début de la tentative d'instauration d'un empire Hima-Tutsi sur les terres zaïroises, avec la bénédiction de l'administration Clinton.
9. Un quart de siècle plus tard, les Congolais continuent d'être massacrés, égorgés, mutilés, violés et torturés dans l'indifférence de l'Union européenne. En 2010, une tribune publiée dans « The Guardian » par 52 rabbins juifs de Londres vous implorait : « Nous venons de célébrer « Yom Ha Shoa », la commémoration annuelle juive de l'Holocauste. Lorsque nous considérons la souffrance et l'ampleur des atrocités commises au Congo, nous ne pouvons que rappeler nos six millions de victimes du génocide nazi. » Les rabbins ont alors lancé une mise en garde contre la politique d'autruche qui consiste à ne rien voir, rien entendre et rien faire, privant ainsi les victimes de justice et remettant en question notre engagement envers l'humanité et la promesse de « plus jamais ça. »
10. D'un autre côté, dénonçant l'action des escadrons du M23, un groupe de personnalités dont Robert Badinter, Stéphane Hessel, Jacques Chirac et Mohamed Ali, ont publié une tribune dans le journal « Le Monde » en 2012. Exaspérés, ils préviennent : « L'horreur, ces derniers jours, a franchi un nouveau degré. Ils ravagent, tuent, et violent. Ils violent par centaines de milliers les femmes et les enfants pour terroriser la population. Ils violent pour détruire. Ils violent pour arracher à jamais les identités. Et les enfants qu'ils n'ont pas massacrés, ils les enrôlent de force. »
11. « Quelque chose de nouveau, c'est l'utilisation du viol collectif et systématique comme une arme de guerre, et je crois que c'est pour briser la résistance, pour provoquer la fuite, pour vider le terrain », constate l'écrivaine Susan George l'une des 52 personnalités féminines marraines de la campagne pour la création d'un tribunal pénal international pour la RDC.

12. L'anthropologue Françoise Héritier, elle aussi membre des 52 mairaines, s'inquiète : « Il s'agit de tortures abominables, dit-elle. Parce que, mettre de l'essence enflammée dans un vagin, déchirer de l'intérieur avec un couteau ou faire exploser une balle à l'intérieur, ce n'est plus du viol, c'est autre chose... Il s'agit de détruire vraiment l'appareil génital féminin pour empêcher la reproduction... Et si vous ajoutez à cela des motivations politiques et économiques, notamment la guerre autour du coltan, ces fameux minerais qu'on exploite actuellement au Congo, eh bien oui, c'est une arme génocidaire, un crime de guerre qui doit être reconnu comme tel. »
13. Nous profitons de cette occasion pour remercier le Parlement européen pour le prix Sakharov attribué à « l'Homme qui répare les femmes », car il fallait souligner et mettre les mots sur les tortures que les hommes de Kagame et Museveni ont fait et continuent de faire subir aux femmes de la RDC.

RAPPORT MAPPING DE L'ONU SUR LA RDC

14. Le 1er octobre 2010, soit quatorze ans après le début des massacres en RDC, l'ONU a rendu public son projet de mapping. Les experts des Nations unies ont cartographié 617 sites de massacres survenus jusqu'au 1er janvier 2003, révélant l'ampleur de l'horreur. À cette date, plus de 6 millions de Congolais avaient déjà perdu la vie. Concrètement, c'est comme si l'on avait massacré à la hache, au couteau, au gourdin, tous les 533.286 Maltais, les 660.800 Luxembourgeois, les 960.000 Chypriotes, les 1.357.000 Estoniens, les 1.851.000 Lettons, les 2.119.844 Slovénes.
15. Malgré cela, l'ONU n'a pas agi immédiatement pour établir un tribunal, se contentant de suggérer que seule une enquête judiciaire pouvait qualifier ces actes de génocide, crimes contre l'humanité, ou crimes de guerre. Et pourtant, lorsqu'il s'est agi de l'ex Yougoslavie et du Rwanda, le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) avait été créé sans atermoiement le 25 mai 1993 par la Résolution n° 827, et cela bien avant même le génocide de Srebrenica, qui a fait 8.000 morts ciblant les hommes et les garçons. Quant au Rwanda, la Résolution n° 955 du 8 novembre 1994 créant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été établi cinq mois seulement après le génocide qui a fait 800.000 morts. Il est surprenant, de constater qu'aucun tribunal pénal international n'a été créé, même après la publication du mapping qui en suggérait un.
16. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. A la question de savoir pourquoi 25 ans après le début des massacres en RDC aucun tribunal n'a été créé, aussi surprenant que cela puisse être, les 52 personnalités féminines en campagne pour la création du troisième

tribunal ad hoc apprendront avec stupéfaction que ce ne sont pas des Iraniens, des Chinois, des Russes, des Arabes, des Africains qui sont actifs dans l'obstruction à la création de ce tribunal. Ce sont des Européens qui ont orienté la démarche vers un mapping plutôt que le « tribunal ad hoc » découlant du chapitre VII de la Charte des Nations unies.

17. Cette obstruction a permis et permet encore aux bourreaux de rester impunis, de renforcer leur pouvoir politique et militaire, voler de récidive en récidive, de saccager village après village. Cette obstruction prive les victimes de leur droit à la justice. C'est pourtant ici que l'Europe lorsqu'il avait deux représentants sur les cinq permanents au Conseil de sécurité était attendue en tant qu'acteur international majeur pour apporter sa touche d'équité, d'impartialité, d'intégrité, de probité, de droiture en plaidant pour l'instauration de ce troisième tribunal pénal international tant attendu découlant logiquement du chapitre VII de la charte des Nations unies, seule mesure pacifique de nature à stopper net les massacreurs et mettre fin à leur épopée macabre. Ce sont donc des diplomates européens, qui ont préféré une simple approche de "mapping" à l'instauration d'une justice effective découlant du [chapitre VII de la Charte des Nations unies](#)
18. Treize ans après la publication de ce rapport, il aurait été logique que l'ONU actualisât ses statistiques sur les 20 années suivantes. Visiblement, il ne semble pas qu'elle ait l'envie, l'intention, encore moins la volonté de refaire l'exercice. Est-ce par négligence, par dépit, ou par duplicité ? Nul ne sait nous le dire. Tout ce que nous savons, c'est que l'ONU refuse de divulguer les noms des responsables sous prétexte de protéger les victimes et les témoins. C'est une conception bizarre de la protection des victimes. Comment raconter à six millions de morts gisant sous terre sans sépulture qu'ils sont protégés tant que leurs bourreaux resteront anonymes ? Comment protéger les témoins lorsque les bourreaux sont les mêmes qui décident, dirigent l'armée, nomment, désignent et contrôlent l'appareil judiciaire ? Où sont les valeurs universelles ? Serait-ce l'injonction de la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton qui indiquait que son pays ne traiterait qu'avec ceux qui savent oublier les massacres du Congo ? Si ce n'est pas de la condescendance, en tout cas, ces propos de madame Clinton sont offensants. Aurait-elle le courage de demander aux Américains d'oublier les victimes du World Trade Center, aux Juifs d'oublier la Shoah, aux Rwandais d'oublier le génocide des Tutsis ? Ce disant, elle a offensé tout un peuple, en même temps qu'elle a craché sur nos morts. Il faut croire que nos morts se sont mis en colère. La

¹ Nous appellerons ici PELLIGRINI ce diplomate qui a usé des menaces et chantage contre l'expert de l'ONU qui s'apprêtait à de poser son rapport demandant la création d'un tribunal pénal international pour la RDC

sentence n'a pas tardé, car la prophétie de Simon Kimbangu s'est réalisée transformant sa campagne électorale en cauchemar. Les Congolais n'oublieront jamais leurs morts. Que cela soit clair une fois pour toutes.

19. En plus du refus de divulguer les noms des bourreaux cette absence de mapping d'actualisation, ouvre la voie aux spéculations sur les chiffres qui 20 ans après sont estimés entre 12 millions à 20 millions de morts selon les sources. Et même en restant dans la fourchette moyenne de ces deux chiffres, la comptabilité macabre des atrocités commises en RDC permet de compléter le tableau en y ajoutant les [2.609.083 Lituanais](#), [4.061.702 Croates](#), ainsi que des [5.563.000 Finlandais](#). C'est l'équivalent d'une guerre nucléaire tant redoutée qui aura soufflé les 10 pays les moins peuplés de l'union. En comparaison, les bombes atomiques de Hiroshima et Nagasaki ont fait environ 300.000 victimes. Telle est l'ampleur de l'horreur que l'humanité et l'Union européenne refusent de regarder en face.
20. Madame O' REILLY, les survivants ne trouvent aucune explication à cette bestialité, encore moins à la connivence dont bénéficient les auteurs de cette inhumanité dans l'espace européen. Comment est-il possible que contrairement à l'esprit des traités, aux règlements et directives de l'Europe l'on trouve encore des diplomates, commissaires et fonctionnaires (que nous appelons ici « PELLIGRINI² pour ne citer personne ») qui manifestent impunément de l'estime aux bourreaux, les protègent, les encouragent, font financer leurs activités avec les fonds de l'Union ? Est-ce là une bonne administration de l'Union que d'assurer une carrière, succès et reconnaissance aux auteurs des crimes au Congo ? Qu'est-ce que l'Europe y gagne qu'elle nous cache ? Nous comptons sur votre médiation pour nous faciliter l'accès aux réponses à ce questionnement

PARTIE 2. QUI SONT LES BOURREAUX, QUELLE EST LEUR MOTIVATION ?

² Dans la série télévisée de Arsène Lupin. M. PELLIGRINI est un homme d'affaires extrêmement puissant et riche. Manipulateur et calculateur. Ses actions sont souvent motivées par le désir de maintenir sa richesse et son statut social, même au détriment des autres. Sans scrupules, il n'hésite pas à recourir à des moyens peu orthodoxes pour atteindre ses objectifs, ce qui crée des conflits majeurs avec le personnage d'Assane Diop. La série "Lupin" est saluée pour sa narration captivante et ses personnages bien développés, et le personnage de Hubert Pelligrini contribue de manière significative à la tension et à l'intrigue tout au long de la saison. Le nez de Cléopâtre, s'il eut été plus court, la face du monde aurait changé.

De même sans les PELLIGRINI que nous décrivons dans ce livre blanc (et qui se reconnaîtront sûrement) c'est le miel et du lait de vache qui couleraient en région des grands lac au lieu du sang rouge des Zaïrois

21. Contrairement aux idées diffusées par la propagande pour asseoir leur thèse du double génocide Hutu-Tutsi, débat qui ne nous concerne pas ici, le Congo n'a pas été envahi par les catalogués banyamulenge du « Groupe Milima » qui n'ont servi que de prête-nom. Les bourreaux ne sont pas non plus que des Tutsi et les victimes ne sont pas que des « Hutu » qualifiés de génocidaires rwandais, et qui sont administrativement des réfugiés introduits au Zaïre au travers de l'opération turquoise, lesquels sont sous la supervision et la protection de UN-HCR. C'est donc avec l'ONU qu'il faut gérer cette affaire si ses protégés se retrouvent armés, leur présence en RDC constitue alors un trouble à l'ordre public, auquel cas l'ONU doit les relocaliser ainsi que l'exige la Convention de Genève sur le droit d'asile. Pour ce qui nous concerne, les bourreaux contre qui nous réclamons justice, car auteurs des atrocités commises en RDC sont principalement des Banyarwanda Hutu et Tutsi confondus, des Barundi, Hutu et Tutsi confondus des Baganda, Banyankole, Bahima. Des Congolais ainsi que des citoyens européens et nord-Américains sont aussi impliqués. Tous ont en commun suivant le cas, d'avoir été membres actifs de l'AFDL, FDLR, RCD, MLC, CNDP, NGUMINO, TWAGIRANERO, RED TABARA et M23, ADF-NALU, LRA etc. lesquels mouvements rebelles ont en commun d'être ou d'avoir été sous les ordres et le commandement de Paul Kagame et de Yoweri Museveni qui les ont encadrés par leurs armées nationales respectives. Pour masquer l'agression puis l'invasion, ces bourreaux ont choisi le récit idéologique du « banyamulenge », se définissant comme une communauté de Tutsi congolais d'origine, prétendant qu'ils sont discriminés et menacés d'extermination, ce qui les aurait obligés ainsi à prendre les armes pour être reconnus dans « leurs terres » et leur « congolité ».
22. Le Rwanda et l'Ouganda, quant à eux, justifient leur invasion du Congo par la nécessité de poursuivre sur le territoire congolais les Rwandais impliqués dans le génocide perpétré au Rwanda par des Rwandais contre d'autres Rwandais, dans lequel les Congolais ne portent aucune responsabilité. Cet argument avait déjà été réfuté il y a 20 ans par l'UE se fondant sur les constatations faites par l'ONU.³ Il s'agit d'un cas classique d'abus de qualité de victime de génocide et de recours sauvage à la vengeance « indiscriminée » qui sont des faits et pratiques non autorisés en droit international. L'Ouganda a même l'outrecuidance de prétexter poursuivre depuis 27 ans maintenant ses propres rebelles présents en Territoire congolais. Quant aux Américains, ils reconnaissent les massacres mais sont gênés à l'idée

³ BRUXELLES : RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LA SITUATION EN RD CONGO – UMOYA

que la création d'un TPI RDC ne mette sur le tapis la question du double génocide des Hutu contre les Tutsi au Rwanda et de Tutsi contre les Hutu en territoire congolais. Ils vont jusqu'à prétendre cyniquement que ce ne sont pas des Congolais qui ont été tués.⁴ Et que par conséquent la question du tribunal ne concernerait pas les Congolais. L'ambassadeur Cohen n'était-il pas là à deux doigts de conclure que tous les bantous se ressemblent et que par conséquent Hutu et Congolais c'est blanc-bonnet ou bonnet-blanc ?

A) CONSTRUCTION IDÉOLOGIQUE D'UN MYTHE GÉNOCIDAIRE ET LA FORCE DESTRUCTRICE DES MÉDIAS MAINSTREAM

I- MAIS QUI SONT CES BANYAMULENGE ?

Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant,

23. Aucun plan de conquête des territoires, aucune agression militaire de cette ampleur ne se fait sans préparer en amont une justification et les éléments de langage qui l'accompagnent. Les massacres qui ont accompagné ce mouvement sont suffisamment graves pour ne pas s'interroger sur la stratégie et l'idéologie qui les sous-tendent. Le « banyamulengisme » est basé sur un ethnonyme initialement fabriqué par les réfugiés rwandais Hutu et Tutsi confondus introduits à Mulenge en 1964 par la Croix-Rouge internationale. Pour se donner la chance d'être considérés collectivement comme des Zaïrois, ils ont adopté le nom de la colline de « Mulenge » qui les avait accueillis d'où l'appellation banyamulenge, littéralement « les originaires de Mulenge ». Rien de bien méchant en soi si l'on considère que ce n'était qu'un simple stratagème de l'association dénommée « Groupe Milima » à des fins de reconnaissance de leur intégration dans la nation zaïroise. Qui oserait faire la guerre aux Marocains et Belgo-Marocains de Bruxelles pour le simple fait qu'ils se seraient dénommés « banya-Molenbeek » ou bien « belges arabophones » ?
24. Il faut noter d'ailleurs que cela n'a pas empêché que les originaires du Rwanda entrés au Congo par vagues successives et à l'occasion des événements qui justifiaient leur transplantation, d'étudier aux frais du contribuable zaïrois, d'accéder aux fonctions enviées au Zaïre. C'est aussi grâce à la formation acquise au Zaïre que les régimes passé et actuel de Rwanda ont pu se procurer des fonctionnaires, diplomates, médecins, magistrats,

⁴ Voir 21^{ème} minute 1.

architectes, ingénieurs de qualité dont ils se vantent aujourd'hui. En effet, 70 % de ceux qui font tourner l'administration, les tribunaux, les hôpitaux, la diplomatie, les universités au Rwanda sont des produits « made in Zaïre ». Paradoxalement, ce sont les 10 % d'anglophones venus d'Ouganda qui occupent la quasi-totalité de l'espace politico-militaire rwandaise.

25. C'est d'ailleurs-là la preuve que la communauté des Tutsi ayant vécu au Zaïre était principalement constituée des originaires du Rwanda puisqu'ils sont tous retournés volontairement au Rwanda après le génocide de 1994 sans qu'aucune mesure de reconduite à la frontière ni d'expulsion du territoire zaïrois, ni même de déchéance de nationalité (pour ceux qui avaient acquis la nationalité congolaise par naturalisation) n'ait été prise à l'encontre d'un seul d'entre eux. C'est ainsi d'ailleurs que profitant de l'ascendance militaire de l'armée patriotique rwandaise dans l'AFDL et le RCD à Sun-City, ils ont fait glisser dans la constitution d'occupation les éléments donnant à croire que leur communauté comptait parmi les ethnies du Congo à l'indépendance.
26. En effet, la totalité de nos villages sont des sédentaires et ont pu se fixer et s'organiser selon la pyramide ethnique-tribus-clans. Quant aux communautés nomades, elles sont par la force des choses organisées autour des besoins et de la survie de leur bétail. C'est faire injure à l'intelligence humaine de continuer à soutenir une propagande qui voudrait faire croire que c'est cette communauté d'à peine 5.000 âmes qui tient un quart de siècle de guerre massacrant des millions d'êtres humains, rien que pour se faire délivrer un certificat de nationalité congolaise. Curieusement, plus la guerre dure, plus ils deviennent nombreux au point de se répandre aux quatre coins du monde comme réfugiés en même temps qu'ils sont au front en RDC, occupent des positions politiques au Congo, en Ouganda et au Rwanda et deviennent des prospères businessmen. Malgré cela le Rwanda reste surpeuplé.
27. La vérité est que ces nomades ont servi de prête-nom à des rwandais infiltrés qui, à l'instar de Ntaganda Bosco, ont été entraînés en Ouganda.

2- LA PROPAGANDE

28. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. Les guerres modernes sont conduites et dirigées par des stratèges militaires. L'on peut lire la signature d'une stratégie militaire en parcourant le palmarès des grands chefs de guerre parmi lesquels Sun Tzu, Carl von

Clausewitz, Napoléon Bonaparte, Gengis Khan, Alexander Souvorov, Dwight D. Eisenhower, Hannibal Barca, Che Guevara, Erwin Rommel, Zhuge Liang, Ariel Sharon, etc. Ces stratégies ont laissé un héritage durable dans le domaine militaire, influençant non seulement leurs contemporains, mais aussi de nombreuses générations de généraux et de stratèges modernes. Et comme l'on peut le voir, la liste est longue et le choix difficile pour qui cherche à s'inspirer.

29. En transposant l'invasion du Congo sur la grille de décryptage trouvée dans l'encyclopédie multimédia de la Shoah, l'on ne peut qu'être étonné de sa trop forte similitude avec la signature d'Erwin Rommel, ce général allemand de la deuxième guerre mondiale surnommé aussi Renard du désert pour ses tactiques de guérilla. Trois points de repère permettent de décrypter cette signature.
30. Premier repère : l'on choisit des termes qui commencent par décrire des concepts apparemment neutres et qui peuvent parfois être adaptés, manipulés et radicalisés pour des raisons idéologiques ou à des fins sinistres. C'est le cas ici. En effet, cooptés par l'administration américaine pour assurer le leadership dans la région des Grands Lacs africains, Kagame et Museveni se sont appuyés sur ce contexte préexistant du « banyamulenge » qui cesse alors d'être une revendication sociale pour devenir un ethnonyme de guerre à l'instar des Tamouls au Sri Lanka, des Ouïghours dans le Xichang chinois, des Rohingyas, des Kurdes.
31. Conscients que la question des arabo-musulmans était un prétexte qui par la suite a permis la balkanisation du Soudan et que dans la foulée, la tension interethnique entre les Dinka et les Nuers, pourrait vraisemblablement conduire à la prochaine balkanisation du Soudan du Sud, cette modélisation leur a permis d'ajuster à la hausse leurs revendications en introduisant des prétentions territoriales en plus des revendications socio-identitaires. Il ne leur restait plus qu'à saisir leur chance sur une partie du territoire congolais. Mal l'en a pris, celui qui jouait le rôle de Président du Rwanda, Pasteur Bizimungu se mit alors à réclamer Berlin II, prétention qui a d'ailleurs été ravivée par le président français Nicolas Sarkozy.⁵ Décidément, il faut croire que nos ancêtres n'aiment pas trop que l'on s'attaque

⁵ Décidément il faut croire que nos ancêtres n'aiment pas trop que l'on s'attaque à notre territoire national qui est un « DON BENI DE AÏEULS. Comme pour Hilary CLINTON, Pasteur BIZIMUNGU et Nicolas SARKOZY ont vu leur destin leur échapper. L'un est descendu plus bas qu'un Hutu de service et l'autre porte comme un boulet des ennuis judiciaires. D'aucuns se diront que c'est une histoire des croyances d'africains. Ce n'est un secret pour personne qu'au-moins depuis l'Égypte antique les Africains savent lire dans la marre de café. Vous avez

à notre territoire national qui est un « DON BENI DES AÏEULS. » Et comme pour Hilary CLINTON, Pasteur BIZIMUNGU et Nicolas SARKOZY, la prophétie de Simon Kimbangu s'est réalisée. Ces 2 chefs d'État ont vu leur destin leur échapper. L'un est aujourd'hui descendu plus bas qu'un Hutu de service et l'autre porte comme un boulet des ennuis judiciaires. D'aucuns se diront que c'est une affaire de croyances d'Africains. Et alors ! Qui ignore que bien avant l'Égypte ancienne, les Africains avaient déjà leurs oracles ?

32. Deuxième repère : Une fois la propagande et les éléments de langage trouvés, les théoriciens (appelons-les, les PELLIGRINI pour ne citer personne), organisés en associations humanitaires pour collecter des financements, se sont inspirés du précédent des nazis allemands où : « ... les termes aryens et non-aryens sont d'abord utilisés pour définir ceux qui appartiennent à la société allemande et ceux qui n'en font pas partie ».⁶ De leur côté, les prétendus banyamulenge deviennent soudain des « Tutsi congolais » organisés en Alliance pour la libération du Congo. Peu importe que l'AFDL soit composée des Baganda, Bahutu, Bafuliru, Baluba, Bashi, Bakongo, Batetela, Bangala, Bakongo etc. ; le choix de l'identité « Tutsi-Congolais » est médiatiquement porteur du fait de la forte implantation du génocide des Tutsi dans la conscience collective.
33. Ces éléments de langage plaisent et suffisent à la propagande. Éditorialistes, éditeurs, historiens, démographes, journalistes s'y engouffrent. Certains éditeurs « PELLIGRINI » vont jusqu'à refuser des manuscrits qui proposaient une autre lecture que celle qu'autorise la pensée unique. Les victimes deviennent de plus en plus incoutables.
34. Michaela Wrong, journaliste à la BBC et Reuters que l'on pourrait considérer comme rescapée de la propagande (beaucoup y étant resté-e-s comme happé-e-s dans une secte), explique comment ces journalistes et diplomates se sont fait recruter pour la propagande. Voici ce qu'elle sait des gens du FPR : « Ces hommes, écrit-elle, étaient hyperdoués pour la séduction, tant intellectuelle qu'émotionnelle. Des diplomates américains, las de négocier avec les politiciens louches des Grands-Lacs se réjouissaient du puritanisme de ces jeunes gens minces et dynamiques en treillis. Des membres d'ONG fraîchement débarqués dans la région buvaient leurs récits comme du petit-lait, le cœur débordant de

Nostradamus, nous avons nos oracles et le prophète Simon Kimbangu qui nous ont rassuré qu'il n'est pas né celui qui déstabilisera le Zaïre-pays. L'on peut déstabiliser les gouvernements mais pas le pays. « Que ceux qui ont des oreilles pour entendre qu'ils entendent ».

⁶ Idem Encyclopédie multimédia de la Shoah.

compassion et d'indignation - du moins au début. Des reporters, des photographes et des réalisateurs ont forgé des amitiés de toute une vie ou ont fini dans leur lit ».⁷

35. *Madame la présidente, monsieur le Haut-représentant, c'est, à ne pas s'y tromper, ce moment précis des événements qui fixe le point de départ de ce journalisme et de cette diplomatie « de jupons » qui manipulent les passions pour noyer les principes et les valeurs. Loin de nous l'idée de pénétrer dans la vie privée de monsieur ou madame PELLIGRINI, (Kagame et Museveni s'en servent suffisamment pour les faire chanter.) Il nous semble cependant prudent que les dirigeants de l'Union se renseignent « qui couche avec qui », non pour s'ingérer dans la vie privée, mais pour évaluer le niveau d'objectivité et de crédibilité du contenu des rapports, car le sort des millions de cadavres cachés dans les placards en dépend.*
36. *La propagande n'a jamais su vous expliquer sur quels critères elle se base pour déterminer qu'un munyarwanda, murundi ou muganda est un Tutsi. Et lorsqu'elle s'y hasarde, c'est très rare qu'elle ne trempe dans du racisme plat. Nous savons pour notre part, que la plupart de ceux qui nous font la guerre sont des bi-ethniques. Nous savons aussi qu'au Rwanda et au Burundi, plus de 70 % de la population est devenue « HUTSI » du fait des brassages inter ethniques et mariages séculaires entre Hutu et Tutsi, ce qui est une bonne chose pour leur cohésion nationale. Mais que leur importe la vérité, tant que la règle de « one drop Rule »⁸ le permet, la propagande n'hésite pas à s'en servir soit pour se victimiser, recruter, exclure, soit encore pour intégrer. Parler des considérations ethniques dans ce contexte, c'est cacher volontairement que ces tueries (n'osons même pas parler de guerre puisqu'une guerre suppose un affrontement armée) sont essentiellement motivées par la conquête des territoires et le pillage des ressources. Les Hima-Tutsi ont seulement acceptés de servir de prétexte espérant que cela pourrait tourner en leur faveur. Ce qu'il faudra démontrer. Qu'à cela ne tienne ! « En temps de guerre, la vérité est un bien si précieux qu'elle doit être protégée par un chapelet de mensonges », a dit Churchill.*
37. *Troisième signature rommélienne : « des chercheurs, entre autres, transformèrent les Aryens en une « race » mythique qu'ils prétendaient supérieure aux autres. C'est ainsi qu'en Allemagne, les nazis défendent cette fausse notion qui glorifie le peuple allemand comme membre de la « race aryenne », tout en dénigrant les Juifs, les Noirs, les Tsiganes*

⁷ Michaela Wrong in Rwanda, assassins sans frontière, enquête sur le régime de Kagame Page 31...

⁸ La « règle de la goutte de sang », stipule que si un individu possède la moindre trace d'ascendance noire repérable, il (ou elle) est noir(e).

et les Sinti comme « non-aryens ». Comme cela au moins, toutes les vies ne se valent plus. C'est ainsi par exemple qu'alors que les jugements du TPIR considèrent que le génocide de 1994 au Rwanda ciblait des Tutsi et des Hutu modérés, la propagande commande et exige que les « Hutu modérés » soient exclus de la présentation des victimes. Les bourreaux tuent toujours deux fois, la deuxième fois par l'oubli a écrit Eli Wiesel. La bonne preuve, c'est le silence autour des millions des victimes des boucheries en RDC.

38. À bien y regarder, c'est exactement ce schéma qui a été préféré par les idéologues et concepteurs de l'agression du Zaïre regroupés au sein des associations bien financées par les fonds européens. Comme les nazis, ils ont commencé par se trouver un ethnonyme. Comme les nazis, ils se sont victimisés. Comme les nazis, ils ont torturé, massacré, éventré les femmes, décapité les hommes pour obliger les peuples autochtones des tribus entières à s'exiler, à fuir, abandonner leurs maisons et villages repeuplés par des gens venus d'ailleurs. Et comme les nazis, ils se sont payés sur la bête en dévalisant et s'octroyant des concessions minières.

3- RÔLE DES MEDIAS du cartel médiatique euro-occidental

39. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, Madame la Médiatrice. "Si vous ne faites pas attention, les médias vous feront détester les opprimés et aimer les oppresseurs", avait prévenu Malcolm X. C'est le rôle négatif qu'ont exactement joué les médias mainstream contrôlés par les multinationales commanditaires de l'agression. Ces derniers ont relayé et amplifié ce narratif, détournant ainsi l'attention des opinions publiques sur les véritables causes et les objectifs des assaillants. Ils nous ont raconté et racontent encore "des vérités qui nous mentent".
40. À la différence de Ruggiu,⁹ il ne faut surtout pas mettre leur engagement sur le compte de la naïveté. Ils sont plus conscients, calculateurs et plus subtils qu'on ne le pense. En

⁹ Affaire Procureur contre Ruggiu TPIR extrait du jugement : D'un niveau d'instruction moyen, l'accusé est un Européen inspiré par un sens de justice. Il semble également être un idéaliste bien qu'il apparaisse avoir été immature et impulsif. Il ressort en outre des enquêtes et des questions du Procureur qu'en plus de ses activités professionnelles, l'accusé participait également aux actions de la section de la Croix-Rouge du quartier où il résidait en Belgique. Il assistait les étrangers, les déshérités et les illettrés de son quartier. C'est dans le cadre d'une telle assistance spontanée et bénévole destinée à de jeunes étudiants rwandais que l'accusé est entré, pour la première fois, en contact avec des Rwandais. 63. Le Conseil de la Défense a fait valoir que l'accusé a été endoctriné suite à une présentation partielle de la situation socio-politique au Rwanda. La Chambre prend en compte le fait que l'accusé n'était pas suffisamment informé de la situation politique et sociale au Rwanda pour être à même de s'en faire une opinion objective.

compilant certains articles de presse, l'on décèle ce narratif mythologique qui se veut avant tout justificateur et exonérateur des responsabilités, pas à posteriori, mais pendant qu'elles sont en train de se commettre au Congo. Un bel encouragement pour un tueur qui de retour de ses razzias se satisfait des justifications que la presse donne de ses crimes. En cela, ils ont réussi. Ils ont d'autant plus réussi que l'ONU et l'Union européenne ont bu et boivent toujours comme du petit-lait cette propagande. L'Union contourne même ses propres instruments juridiques pour accompagner plutôt que d'empêcher ces massacres qui traversent le quart de notre siècle, faute d'autorité pour les arrêter. Le bourreau est victimisé et les victimes meurent par millions par la faute à personne.

LE PIÈGE : CRIMES INTERNATIONAUX et RESPONSABILITÉS PÉNALES INDIVIDUELLES

41. *Malheureusement pour ces diplomates, ONG, associations et médias, "Ceux qui peuvent vous faire croire les absurdités pourront aussi vous faire commettre des atrocités", a dit Voltaire.¹⁰ Parfois, une banale couverture de presse suffit pour vous couvrir les mains de sang. Ces médias et ONG briffés en amont avaient reçu les éléments de langage permettant de faire du « buzz » tout en cachant les causes et les objectifs réels de l'invasion. Ils les faisaient tourner en boucle, et c'est là que le piège s'est refermé sur eux. Car comme le bourgeois gentilhomme de Molière qui faisait de la prose sans le savoir, ces citoyennes et citoyens européens sont tombés dans l'engrenage de ce que le droit criminel international*

¹⁰ Idem : L'accusé était un employé de l'Administration de la Sécurité Sociale Belge. Il a été amené à aider bénévolement des gens se trouvant dans le besoin. Son intérêt pour le Rwanda et sa population est né en 1990 suite à la rencontre d'étudiants rwandais qui étaient ses voisins en Belgique. Son intérêt pour la politique du Rwanda s'est progressivement accru, et à partir de la mi-92, il a multiplié les contacts avec des Rwandais vivant en Belgique, y compris des étudiants, des politiciens, des officiers, des diplomates et des responsables de l'État rwandais. 39. Il était également membre fondateur du "Groupe de réflexion rwando-belge" qui a publié plusieurs articles sur les accords d'Arusha ainsi que sur la situation politique au Rwanda. 40. Son implication dans la politique rwandaise a gagné en intensité suite à un premier voyage effectué au Rwanda en août 1992 pour assister au mariage d'un de ses amis. 41. Devenu petit à petit l'un des principaux acteurs évoluant au sein de la communauté rwandaise en Belgique, il a eu à participer à de grands débats politiques. Au début de l'année 1993, il est devenu radicalement opposer au Front Patriotique Rwandais ("FPR") et a pris fait et cause pour le régime au pouvoir au Rwanda. En mai 1993, il a rencontré à plusieurs reprises le Président Habyarimana, sur l'invitation personnelle de celui-ci. À l'une de ces rencontres, le Président a sollicité son opinion sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'image de marque du Rwanda et de son régime 42. En novembre 1993, l'accusé a quitté la Belgique pour s'installer au Rwanda, y fonder une famille et commencer à travailler pour le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement ("MRND"). Son recrutement par la Radiotélévision libre des Mille Collines ("RTLM") a été facilité par le Président Habyarimana qui a, à cet effet, usé de son influence auprès de Ferdinand Nahimana, le Directeur de l'Office Rwandais de l'Information ("ORINFOR"). 43. Durant son séjour au Rwanda, l'accusé a travaillé en tant que journaliste et animateur à la radio RTLM du 6 janvier 1994 au 14 juillet 1994.

appelle une « entreprise criminelle commune ». Les preuves pourront démontrer comment, par leur propagande et leur couverture, ils ont apporté une aide directe ou indirecte à l'encouragement, la commission et l'aggravation des violations de la 4^{ème} convention de Genève, du droit international humanitaire et crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide en cascade. En cela, ils sont de droit, reliés par complicité aux auteurs des crimes. Et si l'on ajoute le fait que les crimes commis en RDC sont imprescriptibles, et qu'il n'y a pas d'immunité rattachée à la qualité de quiconque, l'étau se referme sur ces citoyens européens.

42. La jurisprudence Ruggiu du Tribunal pénal international pour le Rwanda aurait pu pourtant les inciter à la retenue. Et tant que ne seront pas purgées les responsabilités individuelles devant l'introuvable tribunal ad hoc pour la RDC, leur cauchemar sera de vivre avec l'interrogation : « coupable ou non coupable » ? Il n'est pas inhabituel que les ministères des Affaires Étrangères donnent des instructions de sécurité à leurs ressortissants. N'est-ce pas ici l'occasion pour les dirigeants européens d'appeler leurs citoyens à la prudence ?
42. Il n'échappe à personne que l'Union européenne malgré la panoplie d'instruments juridiques à sa disposition est tétanisée à l'idée de choisir entre défendre les principes et valeurs et s'interposer entre ses alliés et des Congolais en train de se faire égorger. Il n'y a en effet aucune explication rationnelle à son laxisme et sa léthargie si ce n'est le réalisme politique qui voudrait que « tant que les bourreaux bossent pour le boss, la meilleure solution c'est de détourner le regard et faire semblant de n'avoir rien vu, rien su, rien entendu. Rappelons-nous que le bourreau tue toujours deux fois. La deuxième fois par l'oubli.

B) QUAND CE NARRATIF BANYAMULENGE DEVIENT OBSOLETE

43. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. Les tueurs aguerris utilisent la minutie de l'aérospatiale. Et comme dans l'aérospatial, la phase de largage est généralement planifiée avec précision pour s'assurer que la charge utile atteint son objectif de manière sûre et efficace. Une fois que la fusée atteint l'orbite cible, la phase de largage commence, au cours de laquelle le satellite est libéré de la fusée pour poursuivre sa mission. Il en est de même pour le narratif des banyamulenge qui s'est consumé dans ses propres contradictions non sans avoir jeté les bases pour parachever l'objectif visé par les commanditaires de l'agression.

44. L'Union européenne qui est une fervente soutien de la Cour pénale internationale pourrait apprécier à sa juste valeur les conclusions de la Cour au-delà de tout doute raisonnable dans cette douloureuse affaire,¹¹ Bosco Ntaganda étant le premier boucher Rwandais déféré devant une juridiction internationale. En effet la Chambre d'appel a estimé que l'expérience personnelle de M. Ntaganda dans le génocide rwandais ne pouvait pas diminuer sa culpabilité compte tenu de son comportement criminel et de la gravité des crimes pour lesquels il a été condamné. Rejetant cette ligne de défense, la Cour lui a refusé toute circonstances atténuantes et l'a condamné définitivement à une peine très sévère de 30 ans.¹²
45. Nous vous demandons très respectueusement de constater que la propagande pro Kagame persévère dans l'erreur et que les efforts que déploient ces PELLIGRINI pour qu'aucun Rwandais ne réponde de ses actes commis en RDC constituent définitivement une atteinte délibérée au droit d'accès des victimes congolaises à la justice, ce qui est contraire aux valeurs de l'Union. Ce n'est pas par hasard que même informés de la teneur de ce jugement, les diplomates européens, médias mainstream, et ONG européens négligent de rétablir la vérité sur les origines rwandaises de celui qui en terrain conquis avait le grade de Général.
46. En effet dans son jugement du 8 juillet 2019 la Chambre de première instance VI de la CPI décrit très clairement les origines rwandaises et l'appartenance de ce dernier à la nation rwandaise et à l'ethnie Tutsi ¹³ : « Bosco Ntaganda appartient à l'ethnie tutsi, est né au Rwanda le 5 novembre 1973 et a grandi dans la localité de Masisi, dans le Nord Kivu, en RDC. La RDC compte près de 450 groupes ethniques différents sur son territoire. Bosco Ntaganda a débuté sa carrière militaire au Rwanda. Il a rejoint la branche armée du FPR (Front patriotique rwandais) à l'âge de 17 ans dans le but de renverser le Président rwandais de l'époque, Juvénal Habyarimana. Il a indiqué qu'il l'avait fait pour combattre l'oppression des Tutsi. Bosco Ntaganda a très vite été promu à un rang supérieur et a été chargé de la formation des recrues. Après deux ans dans cette fonction, il a été déployé dans l'infanterie du FPR en mission pour mettre fin au génocide. En 1994, après que les forces du FPR ont chassé les « génocidaires » et pris le contrôle de Kigali, Bosco Ntaganda a formé d'anciens soldats des ex-FAR (Forces armées rwandaises) ... Plusieurs centaines de milliers de Hutu, parmi lesquels des génocidaires, ont fui le Rwanda pour le Zaïre voisin, se regroupant dans des camps de réfugiés près de la frontière, en particulier au Sud Kivu. Cela a entraîné un certain nombre d'incidents dans la région. Des Tutsi congolais d'origine rwandaise ont été attaqués par des Hutu nouvellement arrivés au Zaïre... Il a pris part à la formation des soldats de l'AFDL au Sud Kivu et est devenu instructeur en chef. En mai 1997, avec l'appui de l'AFDL (Alliances des forces démocratiques pour la libération du Congo), le Président Laurent Kabila est arrivé au pouvoir au Zaïre, qui a été renommé RDC. Cette date a marqué la fin de ce qu'on a appelé la première guerre du Congo. Bosco

¹¹ [Affaire Ntaganda : la Chambre d'appel de la CPI confirme la condamnation et la peine | International Criminal Court \(icc-cpi.int\)](https://www.icc-cpi.int/fr/affaires-recentes/affaire-ntaganda-la-chambre-dappel-de-la-cpi-confirme-la-condamnation-et-la-peine)

¹²

¹³ Paragraphes 1 à 8 du jugement [CR2020_06486.PDF \(icc-cpi.int\)](https://www.icc-cpi.int/fr/affaires-recentes/affaire-ntaganda-la-chambre-dappel-de-la-cpi-confirme-la-condamnation-et-la-peine)

Ntaganda a par la suite été promu au rang de commandant de compagnie au sein des ex-FAZ (Forces armées zairoises), constituées de soldats congolais et rwandais » Prétendre que ses parents sont congolais CQFD, relève de la propagande.

47. Voilà Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, les faits que nous avons toujours portés à l'attention des officiels et que la propagande a toujours pris pour la xénophobie si ce n'est le négationnisme anti tutsi. Au vu de cette présentation par la Cour, vous pourrez objectivement apprécier le type d'individus que l'on cherche à nous imposer comme « Tutsi congolais », sujet congolais. Et es comme lui, ils sont nombreux en RDC.
48. La propagande ne vous dira jamais non plus que celui qu'ils ont présenté comme un "munyamulenge", un Tutsi congolais sous le faux nom de "James Kabare", et qui du fait de cette présentation par les médias s'est adjugé les fonctions de chef d'état-major général de l'armée congolaise en 1997, était en réalité ce même individu, actuel ministre rwandais de la coopération régionale, "James Kabarhebe", qui admet ouvertement être Rwandais et n'avoir jamais été Congolais.
49. Nous profitons de cette occasion pour vous demander d'appeler solennellement à laver la réputation de deux chefs coutumiers Shi, le Mwami KABARE et le Mwami NGWESHE qui ont dû faire la prison en 1998 sur dénonciation calomnieuse de la propagande. Ces chefs ayant demandé à Laurent Désiré Kabila d'indemniser ses partenaires rwandais et qu'il leur demande de rentrer chez eux, Kabila les a fait arrêter les traitant de racistes et xénophobes. Plus tard c'est Kabila lui-même qui reconnaîtra publiquement que ce sont des Rwandais et qu'ils devaient retourner chez eux. Il a été assassiné quelques mois après avoir révélé ces faits.
50. En outre, ces médias de propagande omettent de communiquer sur le fait que ceux qui se disaient initialement banyamulenge se sont réorganisés au sein d'une nouvelle association dénommée « ISOKO » (qui signifie ironiquement « Le grand marché »).¹⁴ À partir de cette structure ils ont publiquement dénoncé la guerre menée par le Rwanda au Congo, affirmant qu'elle n'était pas la leur. Même si ces déclarations arrangent notre thèse, nous n'accordons aucun crédit à leur parole, habitués qu'ils sont à leur jeu de rôle du « gentil policier contre le policier méchant ».
51. Toujours dans le même ordre d'idées, les médias et les politiciens européens ont aussi changé de langage. Il ne vous échappera pas qu'à l'égard du nouveau président Tshisekedi,

¹⁴ D'avoir choisi cette dénomination est significatif de l'image qu'ils se font du Congo ou n'importe qui de n'importe quel pays peut faire n'importe quoi n'importe quand, n'importe comment et n'importe où en RDC. C'est aussi un clin d'œil au pillage des ressources où chacun puise à qui mieux-mieux.

ils utilisent des formulations telles que "Maintenant que les Congolais ont un fils du pays à la tête de l'État...". Est-ce pour cela que Peter Pham dit que la légitimité de Joseph Kabila reste douteuse ?

52. Malheureusement, même 25 ans après l'agression du Zaïre, les hommes politiques, diplomates et médias européens continuent d'utiliser le narratif banyamulenge pourtant contredit par la justice pour conditionner l'arrêt des tortures qu'ils infligent aux Congolais.
53. Nous voulons rassurer ici les Banyarwanda devenus Congolais en respectant les lois de la république, que jamais nous ne leur feront de reproche collectif du fait de leurs origines. Quant à ceux-là qui bien qu'ayant acquis la nationalité Zaïroise ont montré leur déloyauté à l'égard du Congo dit démocratique, c'est à la justice indépendante de toute ingérence politique de trancher, ces faits étant prévus par le code de la nationalité et le code pénal congolais. De manière générale sur le plan international et au vu de l'ampleur que prend le n'importequisme que d'aucuns veulent nous imposer comme fait accompli, c'est la jurisprudence Nottebohm¹⁵ de la Cour internationale de justice¹⁶ qui trace la règle de droit applicable à chaque cas d'espèce en attendant l'avènement de l'improbable tribunal pénal international pour la RDC.
54. Si ce narratif banyamulenge tutsi congolais ne tient plus. Quel est alors la cause et les objectifs de l'invasion du Zaïre et des massacres ?

C) LES PARRAINS, LEURS MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

55. L'invasion du Congo découle d'un plan conçu dès la fin de la guerre froide et surtout depuis l'éviction de la Russie et le Cuba de l'Angola. L'administration américaine ayant décidé de redéfinir sa géostratégie, était informée du bulletin l'état de santé de Mobutu qui durant une génération a été leur « Watch dog » dans la région d'Afrique Centrale et des Grands-Lacs.
56. Pour contrôler toute dérive négative qui pourrait mettre en danger leurs intérêts et le développement des pays-clés qui font partie de leur nouveau dispositif dans la région, ils jetèrent leur dévolu sur les jeunes leaders qu'étaient Kagame, Museveni, Meles Zenawi et Asaias Azwerki.

¹⁵ [Nottebohm \(Liechtenstein c. Guatemala\) \(icj-cij.org\)](#)

¹⁶ [2675.pdf \(icj-cij.org\)](#)

Et comme il ne croyait pas à la pérennité de l'État zaïrois post Mobutu, le Pentagone a prévu trois scénarios :

- a. Le scénario de la dérive autarcique : le Katanga et le Kasai feraient sécession, incitant les autres provincettes à faire sécession suite au délabrement (à prévoir) de l'État central.
- b. Le scénario de l'implosion disparition : compter sur le débordement du conflit Hutu-Tutsi vers le Zaïre, face aux Forces armées zaïroises incapables de se défendre face aux armées tutsi rwandaises, ougandaises et burundaises. Cela inciterait d'autres provinces à faire sécession conduisant à l'implosion totale.
- c. Le scénario d'implosion-réduction : L'Amérique pourrait encourager le retour d'anciennes forces rebelles (les ex gendarmes katangais, Laurent Désiré Kabila, Ngandu Kisase, etc.) avec la complicité des pays limitrophes. L'armée zaïroise fragilisée serait alors incapable de réagir aux opérations surprises, sans pouvoir compter cette fois-ci sur une assistance militaire extérieure¹⁷. Deux provinces deviendraient indépendantes, modifiant ainsi la configuration du Zaïre.

57. Ces scénarios réveillent les démons des années 1960, avec un Moïse Tshombé encouragé à faire la sécession Katangaise et Kalonji Mulopwe celle du Kasai, ainsi que la création des provincettes. Quatre États africains ont été post-positionnés. Le Rwanda et l'Ouganda gèreraient en commun les mines de l'Est du Congo, la Zambie se chargerait du Katanga et du grand empire Lunda et l'Afrique du Sud parrainerait le Kasai avec ses mines de diamants. Le pouvoir de Kinshasa se contenterait de la forêt équatoriale et des tourbières.

58. Paul Kagame, qui occupait le poste de chef du renseignement militaire (Director of Military Intelligence) dans l'Armée de résistance nationale (Ouganda) a pour cela été envoyé en 1990 en formation à l'École de commandement et d'état-major de l'armée des États-Unis (CGSC) de Fort Leavenworth, au Kansas. Il était déjà commandant des forces rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) qui était activement engagées dans le conflit armé contre Rwanda

¹⁷ (Avec la coopération militaire française, les troupes des Forces armées zaïroises conduites par le général Mahéle avaient mis en débandade les rebelles du Front Patriotique Rwandais. C'est suite à cette défaite que Kagame a été envoyé en formation aux USA)

à partir de l'Ouganda et qui venait de perdre la tentative d'incursion au Rwanda grâce aux forces armées zaïroises et les forces françaises.

59. Contrairement à ce qu'a fait croire l'administration Clinton, ce n'est donc pas la culpabilité de n'avoir pas empêché le génocide qui a motivé le soutien des Américains à l'armée patriotique rwandaise. L'invasion du Zaïre était préparée de longue date, et le déroulement des événements correspond, dans une certaine mesure, aux scénarios américains qui, prévus pour trois années, ont maintenant franchi le quart de siècle et des millions de Congolais massacrés sans pour autant atteindre la balkanisation programmée.
60. Le commandement militaire conjoint rwando-américain avait sous-estimé un détail crucial : « L'unité nationale » ce patrimoine immatériel des Congolais qui est une armure à retourner les armes contre quiconque l'attaque.

D) NIVEAU D'EXÉCUTION DES SCENARIOS

61. La quasi-totalité des prévisions américaines avait été exécutée. L'affaiblissement de l'armée zaïroise coupée de toute assistance militaire étrangère (fait) – L'affaiblissement du pouvoir central suivi d'allèchement des populations à se tourner vers les pays limitrophes (fait).
62. En effet :
- Les trois armées Tutsi ont lancé l'assaut contre le Zaïre. Des anciens rebelles ont aussi été « recrutés » et conglomérés au sein de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo. Les territoires occupés étaient dénommés « Congo » et la zone libre restait « Zaïre ». À la chute du régime de Mobutu, la République du Zaïre devenait de facto République démocratique du Congo avec comme conséquence majeure qu'aucun document officiel du Zaïre n'était plus valable. Seuls les documents délivrés par les nouvelles autorités avaient cours.
 - Ce changement de nom du pays sera suivi du chamboulement imposé des identités individuelles de la population sans qu'aucune procédure ni fiche administrative ne l'atteste. Les membres du mouvement politico-militaire quelle que soit leur nationalité étaient devenus plus congolais que les Zaïrois, parce qu'ils pouvaient exhiber leur certificat de nationalité congolaise alors que le peuple zaïrois ne disposait d'aucun document matérialisé en justifiant.

- c. Alors qu'elles sont généralement tatillonnes sur les questions d'état-civil, les administrations occidentales et particulièrement celles Européennes, acceptèrent sans moindre opposition ces état-civils grimés.
- d. L'on a aussi assisté à des situations où contrairement à la Convention de Genève, l'on pouvait être ministre au Congo et rester réfugié politique en Europe sans que les administrations européennes n'invitent la personne à changer de statut.
- e. Les étrangers accompagnant ce mouvement s'octroyèrent à leur guise la nationalité congolaise et le pseudonyme de leur choix.
- f. C'est avec la complicité des nouvelles autorités que « n'importe qui de n'importe quel pays, pouvait avec sa nouvelle identité, faire n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment et n'importe où en République démocratique du Congo ».
- g. L'on a même vu un président de l'Assemblée nationale suspendre la constitution, s'il vous plaît, pour permettre aux citoyens européens et américains, compagnons d'armes de procéder aux formalités de réintégration à la nationalité congolaise. Le n'importequisme aidant, beaucoup ont préféré s'acheter un faux passeport congolais plutôt que de réintégrer la citoyenneté congolaise. Cela n'a pas empêché qu'ils poursuivent leurs mandats électifs, ils ont fait des propositions et voté des lois au Congo. L'Union européenne n'a dit mot. Pas qu'elle devait forcément intervenir dans les affaires intérieures, mais, au moins qu'elle devait en observation de ses propres règles instruire son représentant à Kinshasa de rappeler les règles de bonne conduite à ces citoyens européens.
- h. L'on a même vu des gouvernements européens signer des accords de défense et de coopération militaire avec tel ministre européen de la Défense congolaise. L'exception confirmant la règle, même si l'offre n'était pas contraire à la convention de Vienne, une seule fois, on a vu la Belgique refuser les lettres de créance d'un Belge d'origine congolaise comme ambassadeur du Congo en Belgique avec juridiction à l'UE.
- i. Suivant la stratégie de Rommel qui veut que le commandement militaire revienne à la puissance occupante, c'est tout naturellement que les forces armées congolaises ont été placées sous le commandement de l'armée patriotique rwandaise en la personne de celui-là même qui se faisait connaître en RDC comme étant James Kabare et qui une fois au Rwanda reprit son véritable nom de James Kabarhebe. Ce pseudonyme n'était pas du tout

anodin, car avec ce nom KABARE il ne pouvait qu'être bien accueilli, ce nom faisant croire qu'il était de la famille du patriarche des tous les Bami (chefs coutumiers) du Bushi, celui-là même dont l'armée avait vaincu le mwami Rwabugiri du Rwanda au 19^e siècle. Belle revanche donc, s'il en faut.

- j. Sous son commandement, des militaires et milices en provenance du Rwanda profiteront ainsi, cycle après cycle, de l'école de formation des officiers de Kananga en RDC. Et de négociations en brassages puis formation, le Rwanda phagocyte l'armée congolaise depuis voici près de trente ans maintenant. Il faut noter que les mines de diamant de Tshikapa sont situées entre le centre de formation des officiers de Kananga et la frontière angolaise. En stratège, filou, Paul Kagame vient d'obtenir de l'Angola l'entrée des Rwandais sans visa en Angola. Il ne faut pas sortir de l'école militaire pour comprendre cet encerclement des carrés miniers de diamants.
- k. Toujours dans cette stratégie, KABARHEBE comme chef (rwandais) d'état-major des forces armées « congolaises » eût l'opportunité de placer les hommes qui lui étaient fidèles à la base militaire de Kitona et donc à l'accès maritime du pays et à la frontière entre la RDC, l'Angola et le Congo Brazzaville. Voici donc l'homme de l'est est donc présent à l'ouest de la RDC. Kagame vient d'obtenir de Denis Sassou-Nguesso/France de concessions agricoles en face de la ville de Maluku aux frontières entre La RDC et Congo Brazzaville en même temps que ses troupes font partie du contingent de l'ONU positionné à Bangui frontière nord-ouest de la RDC. (L'ONU feint alors d'oublier ses multiples résolutions et rapports d'experts qui indiquent le Rwanda comme agresseur de la RDC). Ne vous étonnez donc pas que demain Kagame vous vende des points carbone découlant du négoce des tourbières de la forêt équatoriale.
- l. Il y a un quart de siècle déjà, c'est de Kitona qu'en 1998 James Kabarhebe avait tenté de faire partir sa guerre de reconquête de la ville de Kinshasa après avoir saboté les infrastructures de production d'électricité d'Inga. Cette coupure d'électricité à Kinshasa a eu des conséquences terribles en vies humaines et des conséquences économiques graves puisque depuis ce sabotage, l'électrification de la ville de Kinshasa et d'autres provinces n'a, plus jamais, été rétablie à son niveau antérieur. Nous sommes en présence des crimes de guerre dont les auteurs, au lieu d'être bannis ont été gratifiés par des avancements en

- grades ainsi que des fonctions politiques, bénéficiant de la paternelle compréhension européenne.
- m. L'invasion a aussi été très rapidement suivie d'actions dites humanitaires. À bien y regarder de plus près, les actions les plus structurantes étaient le plus controversées. Elles consistaient en effet à ouvrir prioritairement les axes routiers essentiels pour l'exportation des matières premières ainsi qu'au passage des convois militaires principalement avec le Rwanda, l'Ouganda, la Zambie.
- n. Les Check-points pour contrôler les mouvements des populations civiles se trouvaient et se trouvent toujours en zone hostile. Les vols à destination de l'est du Congo s'arrêtaient à Kigali, Bujumbura et Kampala. Ces populations jusqu'aujourd'hui doivent se rendre au Rwanda ou à Kampala pour leurs visas d'entrée en zone Schengen. Comment ne pas constater la double peine que d'obliger la population, les activistes et victimes du Grand Kivu et de Province orientale (deux zones convoitées par les armées et personnel politique des envahisseurs) de se rendre en zone hostile (Kigali, Kampala) pour solliciter un visa d'entrée en zone Schengen. L'Europe a certes ses raisons politiques ou administratives de le faire. Il faut cependant retenir que c'est d'une malsaine perfidie que d'envoyer des victimes auprès de leurs bourreaux pour un sauf-conduit. C'est là une coopération déguisée au contrôle des populations des zones occupées par les puissances occupantes.
- o. Pendant que les uns sont occupés à tuer et massacrer, des pistes sauvages d'aviation pour petits porteurs sont improvisées aux proximités des zones d'extraction minières, et les entreprises qui financent l'effort de guerre se voyaient octroyer des carrés miniers par l'administration rebelle. L'organisation internationale en charge de réglementer l'aviation civile est aux abonnés absents.
- p. L'occupation a introduit un système électoral instable. Et l'Europe contribue largement à cette instabilité. Aucun cycle électoral ne ressemble à un autre. De deux tours, l'on est passé à tour unique pour finir par un « deal ». Il y a toujours eu dans tous les lots des candidats étrangers y compris des citoyens européens américains et rwandais, quand bien même seuls les Congolais pouvaient accéder à la magistrature suprême et au Parlement national. Depuis, aucun processus électoral ne s'est conclu par le respect du vote des citoyens. Pour ce nouveau cycle électoral, il semble interdit d'interdire. Le passeurs

occidentaux étaient vent debout pour que personne ne soit écarté de ce rendez-vous électorale où vont être redistribués pouvoirs et privilèges. Non par respect de la démocratie, mais parce qu'il faut créer les conditions d'un déroulement chaotique. En même temps plus ils sont nombreux, plus le tour unique est gagnable pour celui qui contrôle depuis cinq ans les coins où les autres n'auront jamais le temps de mettre leurs pieds.

- q. C'est dans ces conditions que l'Union européenne exige les élections à tout prix ? Elle n'a pourtant pas pris le soin d'appeler ses citoyens à la retenue, à ne pas prendre la carte d'électeur ni se faire candidat. Pas de problème, elle va devoir se contenter d'un vote panaché pour ce coup. Une partie du pays désignera ses représentants et son Président de la république par voie électorale, tandis qu'une autre partie se contentera des Parlementaires nommés. Et ce ne sera pas la première fois. On n'a vu un « candidat à la nomination » qui, ne voyant pas son nom sur la liste s'est empressé de solliciter l'intervention de James Kabarhebe du Rwanda qui, sur un coup de fil, a obtenu que l'individu en question soit nommé député national au Parlement congolais. L'individu a siégé au Parlement sortant.
- r. Qui n'a pas entendu le Commissaire européen « PELLIGRINI » expliquer aux Congolais, « Nous n'avons aucun autre candidat valable ». Depuis, il ne se passe pas un cycle où les Européens au nom de l'inclusivité ne plaident pour que tel ou tel autre individu soit reconnu Congolais. Du coup, tous ceux qui ont pris les armes contre le Congo sont de par la conception euro-occidentale, d'office Congolais et peuvent intégrer l'armée et les institutions. Les dialogues et négociations politiques supposés être inter-congolais connaissent la participation des étrangers sans que cela ne puisse en compromettre la validité aux yeux de dirigeants européens. Ces plaidoyers n'étant pas gratuits mais monnayés si ce n'est carrément moyennant contrepartie, quelle différence entre ceux qui veulent imposer des nationaux à la République démocratique du Congo et les passeurs qui de la Libye mettent des Africains dans la Méditerranée ?
- s. Ce n'est pas tout. La constitution dite de Liège concoctée sur commande d'un conglomérat des rebelles ne stipule-t-elle pas que le président de la République peut céder une portion du territoire à l'Union africaine ?

63. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, au vu de toute cette bouillabaisse, il n'est pas exagéré de dire que pendant que les massacres continuent, l'occupation et l'invasion s'attellent à saboter et consumer l'État dans sa quintessence à la manière d'une mante religieuse injectant son venin dans le corps de sa victime attendant qu'il se dissolve pour le consommer.
64. C'est dans ce contexte que vont émerger deux chevaliers noirs, nouveaux théoriciens de la balkanisation avec des arguments indignes de leur rang, l'ancien président français Nicolas Sarkozy et Peter Pham impatients de voir le Rwanda stabiliser ses acquis.

PLAN DEVOILÉ : LA RDC AU PRIX DE LA CHARTE DE L'ONU

65. Les plans de Nicolas Sarkozy et de Peter Pham sont iconoclastes, arriérés, barbares, mégalo-maniaques et manifestement illégaux au regard du droit international public. Ils ont en commun qu'ils militent purement et simplement pour la déconstruction de la Charte de l'ONU. Si un chef d'État africain avait prôné le démantèlement de la France au profit de la Suisse, de la principauté de MONACO ou du Luxembourg, on l'aurait pris pour un fou.
66. Pour faire court, le plan Nicolas Sarkozy se résume comme suit : Moi empereur Nicolas, membre permanent du conseil de sécurité, je m'en fous de la Charte des Nations unies. J'ai envie de redistribuer les ressources de la RDC, d'agrandir le territoire rwandais et d'accorder les ressources du Congo à mon ami Paul Kagame avec lequel j'ai renoué des relations diplomatiques. Point barre. » Quant à Peter Pham, son plan est l'amalgame d'opinions personnelles, d'intérêts de lobbyiste, de sa carte de visite au département d'État et qui se résumerait comme suit : « Messieurs-dames du Conseil de Sécurité de l'ONU, à quoi bon vous époumoner à défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire congolais ? Nous avons décidé de détruire le Zaïre, mais les garçons que nous avons chargé de la mission n'arrivent pas à nous servir la balkanisation. Nous ne savons d'ailleurs plus comment atteindre nos objectifs car les dirigeants que nous plaçons ne pensent qu'à s'enrichir. Nous ne maîtrisons plus rien, ce pays est mystique. Nous essayons de leur faire croire qu'ils étaient pauvres, mais ils n'ont pas la même notion de pauvreté que nous. Il faut les voir se saper et danser, même dans la boue. Ce pays pèse 24.000 milliards de dollars dans son sous-sol, mais ne le leur dites pas, nous leur avons appris à croire que cette richesse n'appartient qu'à celui qui sait la transformer. Mon business, c'est d'aider à le démanteler morceau par morceau, dussé-je obtenir que mes clients les rachètent en entier sous

forme de carrés-miniers propriétés privées. Je vous promets, Conseil de sécurité que vous aurez votre commission si vous fermez les yeux sur ces conneries de souveraineté nationale et intégrité du territoire. D'ailleurs vous serez gagnant parce que vous n'aurez plus à dépenser votre argent à l'aide humanitaire qui vous coûte les yeux de la tête. Signé P.P. expert en démantèlement des États scélérats. >> Voilà pour le résumé.

67. Du fait de cette illégalité manifeste, leurs plans ne méritent pas qu'on s'y attarde. Cela pose cependant la question de la place de la France comme membre permanent du Conseil de sécurité. Avec cette dérive dictatoriale l'humanité ne court-elle pas de risque ? N'eut-il pas été mieux et logique de commencer à réfléchir sur la question du remplacement de la France par l'Union européenne, comme membre permanent du Conseil ?
68. Dans son article "To save the Congo, let it fall apart" publié dans le New York Times en sa qualité de président d'Atlantic Council, Peter Pham, croit suggérer que le Congo serait un État fictif sans valeur, si ce n'est pour les élites politiques pillant les ressources pour financer le clientélisme et assurer leur maintien au pouvoir. Ces élites dont il parle, n'est-ce pas ce personnel politique d'occupation que son pays place et remplace à sa guise depuis près de 30 ans maintenant ? Peter Pham va jusqu'à dévoiler que Kabila n'était pas légitime ce qui remet sur le tapis la question majeure du n'importequisme grâce auquel ils ont fait diriger par des proconsuls des multinationales, soit par des courtiers et proxy au service de la maison-mère.
69. En réalité, sa théorie n'apporte rien de nouveau que nous ne sachions déjà. Elle confirme l'existence de ces trois scénarios de base envisagés par le Pentagone. Sa vision semble malheureusement confortée par le Département d'État, puisque dès l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, Peter Pham a été dépêché comme envoyé spécial des États-Unis dans la région des Grands Lacs. Le Président, dont tous, y compris le Département d'État, considèrent l'accession au pouvoir comme le résultat d'un deal au détriment du Président issu des urnes, a cependant été légitimé par l'EU et l'ONU au prétexte de la stabilité politique. Aussitôt investi, ce Président a été pris en étau entre l'ambassadeur américain Mike Hammer d'un côté et l'envoyé spécial Peter Pham de l'autre, agissant comme ses directeurs de cabinet, au point de susciter l'indignation d'un certain nombre de diplomates accrédités à Kinshasa.
70. Ces diplomates américains ont veillé à consolider la légitimité de Félix Tshisekedi en contrepartie d'une ligne politique dont les fondamentaux sont aussi contestables que suicidaires pour un État

en proie aux attaques. À la manière d'un gamin à qui l'on fait garder une bombe dans la poche, ils ont notamment réussi à lui arracher la mise en place d'un chapelet d'orientations programmatiques d'urgence, suicidaires pour un pays en guerre et dont voici quelques termes de référence pour ses 300 premiers jours de règne :

- a. Ouvrir son espace aérien et le contrôle exclusif à l'agresseur - Rwanda alors que le Congo ne dispose d'aucun aéronef de combat. (Fait)
- b. Disculper l'agresseur-Rwanda en qualifiant les crimes répertoriés dans le rapport mapping de dégâts collatéraux (fait)
- c. Conforter et garantir l'impunité en promettant de ne pas fouiller dans le passé et abandonner toute poursuite contre son prédécesseur ainsi qu'à son entourage (fait)
- d. Diffuser l'opinion selon laquelle il aurait hérité d'un pays qui n'était plus que l'ombre de lui-même et dissuader la haute hiérarchie militaire de se battre pour ce qui n'est qu'un morceau de terre. (Fait)
- e. Signer pour le transfert de souveraineté de la RDC à l'EAC (fait)
- f. Renforcer le Rwanda et l'Ouganda par l'adhésion de la RDC à l'EAC (fait)
- g. Soutenir mordicus l'idée que les banyamulenge sont des originaires du Congo.
- h. Se laisser convaincre que des troupes spéciales américaines viendraient aider à sécuriser l'est du Congo. (Fait)
- i. Sous-traiter la défense nationale aux agresseurs (fait)
- j. Lancer l'OPA sur le Parlement (fait).¹⁸
- k. Gouverner par état de siège (fait)
- l. Accorder un territoire aux banyamulenge,
- m. Ouvrir le Congo à la pluri nationalité.
- n. Signer un arrangement léonin avec l'Ouganda, réduisant la demande d'indemnité de la République démocratique du Congo devant la Cour internationale de justice dans l'affaire République démocratique du Congo contre l'Ouganda. (fait)

¹⁸ Coût connu : un SUV d'une valeur de 51 000 dollars par Parlementaire et un salaire mensuel de 21 000 dollars. À ce prix, Thomas Pesquet descendrait de l'espace pour se porter candidat au Parlement en RDC.

- o. Donner à l'Ouganda un espace de souveraineté économique en Province Orientale (fait)
- p. En contrepartie le nouveau Président pouvait à sa guise disposer du budget national comme caisse personnel lui permettant de transformer qui il voudrait, en millionnaire.
71. Tel est, Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, un aperçu non-exhaustif du cocktail que d'aucuns qualifieraient d'injection létale pour un État déjà sous anesthésie. Pour qui veut éradiquer un État, aucune autre méthode n'aurait été plus efficace. Une fois ces fondamentaux en place, Peter Pham et Mike Hammer ont fait leurs valises pour d'autres missions dont l'Afrique sahélienne pour Peter Pham, laissant le temps faire le reste.
72. Dans son vol vers le Sahel, Peter Pham devait certainement se frotter les mains, se disant : « Il est incroyable de voir ce peuple comme il est assujetti, tomber dans un si profond oubli de sa liberté qu'il lui est impossible de se réveiller pour la reconquérir... Il sert si bien et si volontiers qu'on dirait, à le voir, qu'il n'a pas seulement perdu sa liberté, mais gagné sa servitude ».¹⁹ L'histoire ne nous dit pas comment Peter Pham sera remercié par le Département d'État et si M'fumu Kimbangu d'où il nous regarde, le laissera faire. Quant à monsieur Tshisekedi, il a pris conscience de la bombe qu'on lui a fait tenir et se bat comme un diable dans le bénitier pour s'en débarrasser. L'histoire ne nous dit pas non plus si les Américains vont l'autoriser à la jeter. « Si madame Avril Haines a fait le déplacement à Kinshasa, c'est pour obtenir des engagements » disent certains.
73. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. Comment s'imaginer qu'en plein 21^e siècle subsistent encore des pays candidats au leadership mondial avec ces valeurs qui ne sont dignes que des États barbares ? "L'Amérique a été grande parce qu'elle a été bonne. Si l'Amérique cesse d'être bonne, l'Amérique cessera aussi d'être grande," a prévenu Alexis de Tocqueville.²⁰ L'amitié entre les peuples ne saurait être concevable si elle doit contenir une aussi cynique dose de cyanure. Un État souverain, libre et indépendant n'aurait jamais accepté l'accréditation d'un Peter Pham. Il n'y a en effet que dans un État dirigé par le personnel politique d'occupation que l'on peut accepter pareil breuvage. Il vous revient de décider si à votre tour, vous voulez arrimer l'Europe sur ces antivaleurs ou si vous tenez à vos valeurs et à l'esprit du traité créateur de l'Union.

¹⁹ Etienne de La Boétie : De l'esclavage volontaire.

²⁰ "Alexis de Tocqueville : (De la démocratie en Amérique")

PARTIE 3) QUAND L'UE DEVIENT UNE PARTIE DU PROBLÈME CONGOLAIS

74. *Eu égard aux objectifs des envahisseurs, nous aurions aimé croire que l'agression du Congo par le Rwanda et l'Ouganda reste la responsabilité internationale de ces 2 pays avec les États-Unis et le Royaume-Uni comme parrains. Malheureusement, il est devenu évident que l'Union européenne (UE) s'est impliquée de manière inquiétante, dans ce drame congolais, sans que l'on sache vers quelles valeurs entre l'agresseur et l'agressé penche sa loyauté.*
75. *Alors que l'humanité attendait de l'Europe qu'elle joue le modérateur et arbitre des valeurs, qui pouvait penser un instant que c'est dans l'espace européen que sont le plus bâillonnés les lanceurs d'alerte et les défenseurs des victimes du Congo ? - Qui pouvait imaginer des citoyens européens parmi les agresseurs, les bourreaux ainsi que le personnel politique d'occupation aux côtés du Rwanda ? Par-dessus tout, qui aurait pu imaginer que c'est l'Europe qui a bloqué la création du tribunal pénal international pour la RDC ? Quel est l'intérêt de l'Europe à garder ces crimes impunis ?*
76. *Serait-ce pour s'assurer d'être là au moment du partage des 24.000 milliards de ressources tapies dans le sous-sol congolais ? En tout cas Kagame a reconnu qu'il n'est pas seul à piller la RDC, il le fait avec les Européens, avoue-t-il.²¹*

1) LE TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LA RDC DANS UN TRIANGLE DE BERMUDE

77. *Monsieur BORRELL, « Who do we call if we want to call Europe » ? It's you, of course. Vous êtes l'autorité naturelle à qui adresser cette douloureuse préoccupation sur la RDC. Nous nous réjouissons des efforts que fait l'Espagne, votre pays, qui ne cesse d'alerter pour que les crimes et atrocités commis en RDC ne restent pas impunis. Nous réitérons nos remerciements au Roi FELIPE et la Reine LETIZIA pour le prix princesse des Asturies 2014 pour la Concorde décerné à*

²¹ En tout cas Kagame a reconnu qu'il n'est pas seul à piller la RDC, il le fait avec les Européens, avoue-t-il.

Caddy Adzuba lauréate venue de la région troublée du Congo pour demander la création d'un tribunal pénal international pour la RDC.

78. L'humanité compte aujourd'hui plus de 6,5 milliards d'âmes qui vivent. L'Union européenne n'en compte qu'un demi-milliard. Depuis votre prise de fonction, les étoiles se sont très bien alignées au Conseil de sécurité. Une période propice pour porter le projet de création d'un tribunal pénal international pour la RDC. En effet, alors que l'Europe ne compte que 27 membres sur les 193 qui composent l'ONU en 2019, 4 sur 15 membres de l'union siégeaient au conseil, en 2020 ils étaient 4 sur 15, en 2021 3 sur 15, 2 sur 15 en 2022.
79. Par résolution du 17 septembre 2020, le Parlement européen invitait les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies à demander la création d'un tribunal pénal international qui ferait progresser les cas avérés de violations des droits de l'homme remontant à avant 2002.
80. Nous avons bien voulu croire que nonobstant ses imperfections originelles, cette résolution spécialement en ces points 9 et 15²² ouvrirait l'ère de lutte contre l'impunité pour les crimes en RDC. Nous avons en son temps fait remarquer qu'elle n'était pas volontariste, qu'elle était volontairement minimaliste, qu'elle allait gaspiller des opportunités diplomatiques et qu'elle manquerait de ce fait, de mettre fin au régime d'impunité dont jouissent à ce jour les bourreaux actifs en RDC.
81. Cette résolution est volontairement minimaliste parce qu'au lieu de faire de la demande d'un TPI-RDC l'objet principal, elle l'a accessoirisée faisant de la demande de ce tribunal un simple moyen de pression.
82. Ce fut un gaspillage des opportunités parce que c'est l'une des rares fois où l'Union des 27 alignait 4 ou 5 (si l'on compte le Royaume-Uni) membres au Conseil de sécurité de l'ONU qui n'en compte que 15. À l'adoption de cette résolution, tous les poids lourds de l'UE (l'Allemagne, la Belgique, la France, Estonie) étaient au Conseil de sécurité.
83. Les étoiles s'alignaient d'autant mieux que de la Commission européenne au Parlement, tous ces pays étaient gouvernés par des femmes sauf le président Macron, ce qui, pensions-nous naïvement, allait aider à procurer la réparation judiciaire aux femmes du Congo dont le calvaire

²² [Textes adoptés - Situation du docteur Denis Mukwege en République démocratique du Congo - Jeudi 17 septembre 2020 \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A2020S09001)

a circulé comme une flamme olympique d'indignation au travers de plusieurs doctorats honoris causa, du prix Sakharov et du Prix Nobel 2018 décernés à « l'Homme qui répare les femmes. »

84. Nous attendions franchement de votre florissante mandature qu'elle adopte et souligne la sensibilité avant-gardiste de votre pays l'Espagne s'agissant des crimes odieux commis en RDC. Nous regrettons que tel n'ait pas été votre objectif. Et vraisemblablement les États européens siégeant au Conseil de sécurité n'ont pas reçu une moindre consigne de la Haute représentation de l'Union pour porter et défendre à l'unisson ce projet, confirmant ainsi notre appréhension et le sentiment que l'Union n'a cure d'un tribunal "ad hoc" pour la RDC.
85. En effet, comme nous pouvions le redouter, malgré l'existence de cette résolution, aucun de ces 5 États en tourisme au Conseil de sécurité en 2020, et même après, n'a levé un moindre doigt pour faire inscrire cette question majeure de création d'un tribunal pénal international pour lutter contre l'impunité des bourreaux des Congolais à l'ordre du jour. Et pourtant les crimes commis en RDC ont emporté autant de vies que n'en comptent tous les 10 pays le moins peuplés d'Europe réunis.
86. Cet été 2023, vous avez déclaré que l'UE « condamnait fermement le soutien apporté par le Rwanda au M23 et la présence militaire rwandaise dans l'est de la RDC, révélés dans les rapports du groupe d'experts des Nations unies ». Cette déclaration a l'avantage de caractériser l'agression et justifie une légitime « tempête du désert », pour autant que l'UE voulait mettre sa politique en cohérence avec ses déclarations. Ce ne sont pas des précédents qui manquent dans la vie internationale.
87. Le monde se souviendra en effet que suite à l'invasion du Koweït par l'Irak ou les dégâts sont évalués à 1082 morts et 700 puits de pétrole incendiés une coalition internationale lança l'opération Tempête du désert. Pour sauver le pétrole, la coalition a mobilisé 2 250 avions de chasse.²³ Cette opération a mis fin à l'occupation du Koweït par l'Irak en 100 jours seulement. En juin 2003, l'opération Artémis a permis de neutraliser les troupes de RCD/KL et d'autres troupes armées soutenues par l'Ouganda et qui commettaient des exactions dans l'Ituri en 150 jours. L'agression rwando-ougandaise en est à sa 27e année en RDC sans personne pour l'inquiéter.

²³ En comparaison pour sauver 6 millions de vies la RDC de Félix Tshisekedi n'a disposé que de 2 avions de combat de location pour quelques jours seulement.

88. Après l'attentat du World Trade Center, il a fallu d'une simple supputation des États-Unis selon laquelle l'IRAK détiendrait des armes chimiques et de destructions massives pour attaquer en 2003 L'IRAK, le placer sous occupation, créer un tribunal spécial pour juger Saddam Hussein vaincu, lequel a été expéditivement pendu le 30 décembre 2006. L'Europe pourtant opposée à la peine de mort n'a pas levé un doigt. Elle savait pourtant qu'en optant pour cette Cour-là, plutôt qu'un tribunal pénal international, les Américains voulaient, à la manière de Ponce Pilate, le faire exécuter par les irakiens eux-mêmes pour mieux s'en laver ensuite les mains. Quant aux bourreaux en chef des Congolais, ceux-là même qui ont fait autant de morts que la population de 10 pays européens réunis, ils sont assurés de mourir de vieillesse sans avoir jamais affronté leur juge naturel.
89. Nous rappelons encore une fois qu'en ex Yougoslavie où il y a eu près de 200.000 victimes, un tribunal pénal international avait été créé avant même le génocide de Srebrenica qui avait fait 7 000 morts. De même pour le Rwanda où il y a eu plus de 800.000 victimes de génocide le Conseil de sécurité a créé le tribunal pénal international pour le Rwanda dans un délai raisonnable de 5 mois seulement après le génocide.
90. Et quand s'ouvre le premier procès du génocide rwandais en l'affaire Le Procureur contre Akayezu en janvier 1997, la boucherie avait déjà commencé en RDC, les envahisseurs marchaient déjà sur des centaines de milliers de Congolais avec un bilan qui a culminé à 6 millions de morts en 2003. Quel est ce mystère qui entoure les massacres du Congo ? Comme pour la boîte noire de l'avion abattu le 6 avril 1994 causant la mort de 2 chefs d'État africains, y aurait-il un triangle de Bermudes au cœur de l'Afrique ?
91. Le mystère était levé en 2014 et confirmé en 2023. C'est l'un des experts indépendants de l'ONU pour la République démocratique du Congo qui, en réponse à cette préoccupation des 52 marraines dévoila les obstacles politiques qui se dressaient à l'érection d'un tribunal ad hoc pour la RDC. Neuf années, plus tard, c'est le journaliste d'investigation Charles ONANA qui a reçu confirmation de ce témoignage ainsi que repris dans son livre : « Vous savez, un jour, j'étais dans ma chambre d'hôtel et j'ai reçu la visite d'un diplomate d'un pays important de l'Union européenne. Il m'a dit : Frédéric, tu sais que cette histoire de tribunal pour le Congo que tu

agites régulièrement n'est pas une bonne chose. Il faut laisser cette affaire, elle ne nous convient pas ».²⁴

92. Le monde est en droit de savoir, name and shame, que c'est un diplomate européen (pas Iranien, pas Afghan, pas Syrien, pas Chinois, pas Russe, même pas Américain, pas Turc, pas Arabe ni Africain) c'est un diplomate européen qui a conforté l'impunité menaçant et usant même de chantage à l'égard de cet expert indépendant, allant même jusqu'à le menacer d'interdiction de visas dans l'espace européen. Il faut croire que cette intervention a été suffisamment menaçante pour que l'expert indépendant des Nations unies se sente obligé d'orienter ses conclusions dans le sens du simple mapping privant ainsi ces millions de victimes de leur droit d'accès à la justice. Le mal est désormais fait et durablement.
93. La question qui nous intéresse maintenant est de savoir jusqu'à quel point l'UE assume ce choix. Et si elle ne l'endosse pas, nous serions intéressés de savoir comment elle compte réparer le grief fait aux victimes, car les différentes postures qui se dégagent ci et là dans les institutions de l'Union laissent penser qu'il pourrait s'agir d'une posture concertée, avec des éléments de langage pour accompagner diplomatiquement la demande tout en bottant en touche quand il s'agit de demander la création d'un Tribunal pénal international pour la RDC.
94. Un Commissaire européen a même déclaré publiquement « nous avons le choix entre la justice et la paix. Nous avons préféré sacrifier la justice pour la paix », propos que le président de la Commission en son temps, Monsieur Herman Van Rompuy s'empressa de contredire « qu'il ne peut y avoir de paix sans la justice ». En attendant, le mal est fait.

Échelle de valeurs

95. Avant de clore ce chapitre, nous aurions bien aimé savoir, ne fut-ce que pour évaluer et déterminer le rang des Congolais sur l'échelle de l'espèce animale, comment réagirait l'UE si jamais six-millions de chiens européens ou six millions de chats avec lesquels nous partageons notre animalité en commun, étaient exterminés ? Nous n'attendons pas une réponse, nous la connaissons déjà et c'est bien regrettable pour l'avenir de l'humanité.

²⁴²⁴ Charles ONANA : HOLOCAUSTE AU CONGO, L'Omerta de la communauté internationale p441

96. Monsieur BORRELL, comme vous pourrez le comprendre, nous aurions pu nous réjouir de votre déclaration condamnant l'agression rwandaise si nous n'avions conscience que vous aviez déjà déclaré la même chose en 2022 sans pour autant tirer les conséquences qui s'imposent. À l'époque, l'Ouganda venait seulement de faire entrer ses troupes complices du M 23 par Bunagana. Depuis, les autochtones de Kishishye, Runyonyi et Goma ont été massacrés, mais l'union regarde ailleurs.
97. Nous avons aussi connaissance des multiples résolutions de l'Union demandant (au point de supplier) le Rwanda, cette très grande puissance nucléaire à vos yeux , à cesser toute assistance aux dits groupes rebelles, et qui n'ont été suivies d'aucune action volontariste comme cela fut le cas avec l'Ukraine et le Koweït.
98. Votre déclaration de cet été n'a malheureusement rien changé à la politique extérieure européenne qui continue de reconnaître Kigali comme maître incontournable de la région et qui va dans le sens d'accompagner le projet américain de balkanisation qui veut que : « to save the Congo, let it fall apart ». Pendant que l'UE continue de tergiverser, nos populations continuent de se faire égorger, massacrer et "génocider". Ce qui ne dispose plus notre peuple à renouveler sa confiance en la parole de l'Union et sa politique extérieure qui n'a regrettablement pas plus de valeur qu'un chèque sans provision, hélas !
99. Les Congolais, nous ne comprenons plus ce que nous veut l'Europe. Voici un quart de siècle qu'elle s'obstine à mettre ses mots à nos maux et refuse d'entendre les mots que nous mettons à nos propres maux. L'Europe nous vend des valeurs auxquelles elle ne croit plus elle-même. Vous prétextez nous libérer de la tyrannie de nos dirigeants cependant que vous vous en servez pour nous asservir. Difficile finalement de savoir qui de vous et nos dirigeants nous tyrannise, qui de vous et nos dirigeants assiste l'autre. C'est cette complicité ombilicale qui fait que l'Afrique est malade de ses dirigeants.

II) : L'OMERTA DES MEDIAS MAINSTREAM DU CARTEL EUROPÉEN

Name and shame, en Europe, l'information sur les crimes du Congo est contrôlée et censurée.

100. Le premier point qui frappe dans l'espace européen, c'est le silence entourant les crimes commis en République démocratique du Congo (RDC). En cherchant le pourquoi, l'on se rend compte

que la ligne rouge, c'est de gêner ou de contrarier les intérêts et le travail que sieurs Kagame et Museveni sont occupés à faire en RDC. Ils ne donnent pas d'espace aux défenseurs des victimes, à la société civile et aux lanceurs d'alerte qui dénoncent et pointent du doigt ces deux criminels de guerre.

101. La poignée de personnes qu'ils s'autorisent à entendre sur leurs chaînes ont le droit de parler du Congo pour les victimes est constituée de ceux qui respectent les éléments de langage estampillés de leurs sceaux, ce qui dénote le noyautage et la pensée unique et qui contrevient aux droits protégés par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) :
- a. Dans l'affaire *Lingens c. Autriche* (1986) : il a été jugé que la critique des personnalités politiques doit être autorisée, même si elle est sévère, tant qu'elle est formulée de manière à ne pas dépasser les limites admissibles.
 - b. Dans l'affaire *Handyside c. Royaume-Uni* (1976) : il a été jugé que la liberté d'expression ne concerne pas seulement les idées populaires ou inoffensives, mais s'étend également aux idées qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction de la population.
102. Nous estimons que la presse européenne n'a pas à nous imposer ce que nous devons dire et comment traiter publiquement les bouchers du Congo et ceux qui en Occident les renforcent, les aident et les encouragent. La Cour qui distingue entre les faits avérés et les opinions, reconnaît que la liberté d'expression peut inclure le droit d'exprimer des opinions raisonnables, même si elles sont controversées.
103. La Cour ne supporte surtout pas que l'on établisse une hiérarchisation des victimes. En l'espèce, le fait qu'il y a eu des crimes au Rwanda entre Rwandais ne devrait pas permettre quiconque d'interdire l'espace de justice aux victimes de la RDC. Les médias mainstream occidentaux se comportent en hors-la-loi en conditionnant la couverture des crimes commis en RDC à la grille de pensée pro Kagame, qui rappelons-le est à tout le moins, un criminel de guerre. Les victimes, qu'elles soient Rwandaises, Congolaises ou d'autres nationalités, ont le droit d'accéder à la justice et de voir les auteurs de crimes graves tenus pour responsables. Précisons que dans l'affaire *Carson c. Royaume-Uni* (2010) : la Cour européenne des droits de l'homme a souligné que « la liberté d'expression doit également protéger le journalisme d'investigation et la critique des personnalités publiques, même lorsque cela peut être dérangeant pour elles. »

III) En Europe, l'on persécute les chercheurs, lanceurs d'alerte, les journalistes et défenseurs des victimes qui dénoncent les bourreaux du peuple Congolais.

104. Dans sa résolution du 18 janvier 2023, le Parlement s'inquiétait avec raison, du recours généralisé aux poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons) pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme, y compris les défenseurs des droits environnementaux. Nous regrettons infiniment que ce soit en l'espace européen, pas en Iran, ni Afghanistan que sont persécutés les lanceurs d'alerte, intellectuels, journalistes chercheurs et tous ceux qui s'inquiètent et dénoncent les crimes de masse en République démocratique du Congo.
105. Ces persécutions vont de musellement par la presse mainstream aux tentatives d'empoisonnement en passant par la constitution de fichiers illicites des manifestants « anti-Kagame », chantage au négationnisme et aux menaces des poursuites judiciaires. Ces organisations s'en sont prises à tour de rôle et sous des formes différentes à des journalistes, chercheurs et personnalités tels que Pierre Péans, Honoré Ngbanda, Charles Onana, Patrick Mbeko, Michaela Wrong, Judi Rivers, et même madame Deborah Kayembe, la très respectée Rectrice congolaise de l'Université d'Édimbourg dont le seul crime était d'avoir une lecture différente de la leur sur les auteurs des crimes en RDC et leurs mobiles.
106. Ces personnalités sont pourtant reconnues et acceptées par les victimes comme représentant fidèlement leur ressenti. Elles jouent un très grand rôle dans l'explication et la compréhension du processus criminel qui conduit à cette boucherie. Et c'est grâce à leurs témoignages, travaux et recherches que l'humanité pourvoira à la carence des témoins lorsque ces derniers auront disparu ou auront été usés par le temps déraisonnablement long que met le Conseil de sécurité à inscrire la création d'un tribunal pénal international au nombre des préoccupations de l'humanité.
107. Dans l'entendement de ces lobbies, ONG et médias, dénoncer les atrocités qui se commettent en RDC dès lors que c'est commis par un Tutsi de quelque nation qu'il soit, c'est du racisme et la négation du génocide rwandais, ce qui est une ineptie. En effet, dans l'affaire Natacha Polony, la Directrice de la rédaction de l'hebdomadaire Marianne était poursuivie en justice par les associations IBUKA-France, et le MRAP qui réclamaient des dommages et intérêts pour contestation du génocide

des Tutsis au Rwanda et cela pour avoir tenu le 18 mars 2018 sur les ondes de la radio « France Inter » les propos suivants : "Malheureusement, on est typiquement dans le genre de cas où on avait des salauds face à d'autres salauds (...), il n'y avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire." À l'audience, la journaliste avait expliqué que le terme "salauds" se référait aux dirigeants, non à la population, et aux "crimes du Front patriotique rwandais (FPR, majoritairement Tutsi) de Paul Kagame commis avant, pendant et après le génocide". Ces associations ont été déboutées par le Tribunal judiciaire de Paris, jugement confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris. La Cour a dans son arrêt, consulté par l'AFP estimé que "Les propos poursuivis ne caractérisent pas une contestation du crime de génocide".²⁵ Dans l'affaire Thoma c. Luxembourg (1993) : Il a été jugé que la liberté d'expression inclut le droit de critiquer les autorités publiques, même de manière vigoureuse, pourvu que cela reste dans les limites de ce qui est considéré comme une contribution au débat public.

108. Malheureusement la force de ces lobbyistes n'est plus à sous-estimer après qu'ils aient réussi à faire mettre l'armée française, genoux à terre, lâchée par ses propres Commandants en chef que sont les chefs d'État français, pressés de normaliser leurs relations avec Kigali et qui ont même fini par verser la « Francophonie » sur la liste de mariage, ce que d'aucuns pourraient considérer comme irrationnel si la France n'avait en arrière-pensée l'accès via Kigali, aux ressources stratégiques et au partage des fruits de pillage de la RDC.
109. Ces organisations érigées en justiciers ignorent volontairement les faits avérés auxquelles elles préfèrent leurs opinions plus pro Kagame que pro-tutsi d'ailleurs que rien d'autre ne justifie, si ce n'est de couvrir des crimes qui se commettent sans discontinuer en RDC.
110. Et pourtant, dans l'affaire procureur contre Bosco Ntaganda, dont il faut retenir que c'est le premier bourreau Tutsi déféré devant une cour internationale, en l'occurrence ici la CPI, pour des crimes commis en RDC, les juges ont aussi constaté et retenu pour établis, les faits identifiants suivants : ... « Bosco Ntaganda appartient à l'ethnie tutsi. » - « Il est né au Rwanda le 5 novembre 1973 » - « ... a débuté sa carrière militaire au Rwanda. » - « a rejoint la branche armée du FPR à l'âge de 17 ans » - « dans le but de renverser le Président rwandais de l'époque, Juvénal Habyarimana. » - « très vite promu à un rang supérieur et a été chargé de la formation des recrues. » - « Après deux ans dans cette fonction, il a été déployé dans l'infanterie du FPR en mission pour mettre fin au génocide. » - « Il a été incorporé dans les Forces armées zairoises devenue par la suite FARDC, qui comprenait des éléments congolais et rwandais. »

²⁵ [Rwanda : relaxe en appel de Natacha Polony \(marianne.net\)](#)

111. Voilà donc Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, le portrait de celui que la propagande vous a toujours présenté comme ce « munyamulenge », « tutsi congolais » qui a pris les armes pour que lui soit reconnue sa « congolité » et pour qui les facilitateurs se battent pour qu'il réintègre l'armée congolaise. Peut-on imaginer un facilitateur objectif demander à l'Ukraine de réintégrer des soldats russes et à l'Israël d'intégrer le Hamas dans l'armée Israélienne ? Pourtant, lorsque nous nous opposons aux plans de paix suicidaires pour le Congo en arguant de ces mêmes faits retenus par la Cour comme établis, nos affirmations sont censurées par une certaine presse pro Kagame et donnent prétexte à chantage au négationnisme de la part des ONG pourtant financées par l'UE.
112. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. Il est plus que temps de freiner les ardeurs des pro-Kagame en l'espace européen tout en examinant la possibilité d'apporter une protection spéciale au niveau européen à ceux qui ont des ennuis du fait de défendre les droits des victimes de la RDC et qui sont considérés génériquement comme activistes anti Kagame en Europe et à qui l'on fait l'offense facile d'accusation de négationnisme.
113. Cette situation ne se serait jamais produite si l'UE et l'ONU avaient pris leurs responsabilités pour que Kagame et Museveni soient là où ils doivent être, c'est-à-dire derrière les barreaux.
114. Nous profitons de cette occasion pour féliciter le gouvernement belge qui a eu le courage politique et la lucidité de refuser les lettres de créance présentées par Vincent KAREGA connu comme un des bouchers du régime de Kigali en Afrique du Sud. En le faisant, les Belges ont sauvé quelques vies en Europe et protégé les institutions européennes de sa néfaste influence.
115. La propagande sillonne les couloirs de l'UE, et réussit parfois, comme c'est le cas de « M. PELLIGRINI », à monopoliser et se faire financer pour la défense des victimes en même temps que la défense des bourreaux, financement qu'elle utilise pour museler les défenseurs des victimes du Congo. Qu'importe que le comportement de ces organisations soit une violation de ses directives, l'UE continue malgré tout de les subventionner en même temps qu'ils reçoivent de Kigali des subventions découlant des produits du pillage de la RDC, en guise de commission.

IV) En Europe, l'on musèle les manifestants congolais.

116. *Voici aussi un quart de siècle que la diaspora congolaise s'évertue à arpenter les rues déployant toutes les formes non-violentes de manifestations bruyantes mais hautement pacifiques pour alerter l'opinion publique européenne sur les massacres des Congolais sans atteindre votre attention. À peine les premiers manifestants devenus des cinquantenaires, que leurs enfants reprennent le contrôle de la rue, battant les pavées, non sans éprouver la même frustration que leurs parents²⁶. Combien de nos jeunes²⁷ ont vu leurs casiers judiciaires souillés pour le seul crime d'avoir manifesté contre les massacres de Paul Kagame en RDC et pour avoir dit tout haut ce que l'humanité voit mais a peur de dénoncer !*
117. *Nous dénonçons ici l'attitude de l'UE lors du sommet Europe Afrique de février 2022 où alors qu'ils en avaient demandé et obtenu l'autorisation, les manifestants anti Kagame ont été arbitrairement fichés, arrêtés et détenus dans des lieux secrets et leur pancartes anti Kagame confisquées, laissant l'espace aux manifestants pro Kagame qui eux pouvaient scander dans tout Bruxelles, des slogans à la gloire de ce Pol Pot africain.*
118. *Dans l'affaire "Gillan et Quinton contre Royaume-Uni" (2010), la Cour a examiné la légalité de la pratique de la police britannique consistant à arrêter et fouiller des personnes lors de manifestations publiques en vertu de la législation antiterroriste. La Cour a conclu à une violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention européenne des droits de l'homme en raison de l'absence de garanties suffisantes contre les abus dans la mise en œuvre de ces pouvoirs.*
119. *Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. L'obligation de dénoncer les violations du DIH est une obligation générale du droit international découlant des principes de coopération internationale et de promotion des droits de l'homme. Les États ainsi que les activistes sont encouragés à les signaler et à coopérer avec les mécanismes internationaux de responsabilisation.*

²⁶ À l'issue de La Marche « Stop au viol au Congo » menée par Roger Bongos et Marie Inyongo les jeunes qui ont fait un exploit de marcher de Paris-Bruxelles en 15 jours pour sensibiliser l'union européenne ont fini leur parcours au clair de lune sans aucune couverture dans la presse bruxelloise qui pourtant ne vit que des papiers sur la RDC.

-D'autres jeunes ont fait une grève de la faim jusqu'à leur évacuation en urgence médicale,

-Les exploits du marcheur John Mpaliza en Italie,

-L'escorte de Kagame éclaboussés d'œufs à Londres

Autant d'expressions pacifiques de ces alertes qui vingt années durant ont été étouffées par ceux qui manipulent les opinions.

²⁷ Une pensée spéciale pour Curtis, Youyou, Patcheli, Rex, Babin, Ya Sheli etc...

L'UE n'atteindra pas ces objectifs tant qu'elle met une barrière aux chercheurs, journalistes d'investigation, activistes et si elle continue de museler les victimes pour les empêcher d'exprimer fort leur douleur.

V) Name and shame : L'Union européenne s'associerait-elle avec les agresseurs du Congo ?

120. *L'article 2 de la Charte des Nations unies énonce clairement le principe de la non-agression entre les États membres de l'ONU. Au plus fort de l'agression rwando-ougando-brundaise, ceux qui se disaient Banyamulenge n'étaient plus seuls. Ils avaient été rejoints par une coalition des États africains ainsi que de citoyens congolais et des citoyens européens. Ces derniers quittaient l'Europe par vol régulier en direction de Kigali ou Entebbe d'où ils étaient déployés parmi le personnel civil ou militaire des zones occupées.*
121. *Tout au long de leur épopée, ils ont massacré, pillé, violé les femmes comme arme de guerre ainsi que d'autres barbaries décrites dans le rapport mapping de l'ONU sur la RDC. Ils ont incendié des bureaux d'état-civil. À la prise de Kinshasa, ils ont pillé les archives, y compris à la Présidence de la république et au ministère de la Justice. Ils ont entre autres emporté le registre des naturalisations au Rwanda. Ils ont immédiatement délivré des certificats de nationalité de complaisance aux membres de leurs groupes politico-militaires. L'histoire ne nous dit pas si les gouvernements successifs ont pu amiablement récupérer ces archives pourtant cruciales pour évaluer et établir la vérité sur la question de savoir qui est Congolais d'origine et qui ne l'est pas, et faire droit à ceux des ressortissants du Ruanda-Urundi, et ils sont nombreux, qui peuvent légitimement démontrer leur appartenance à la nation congolaise du fait de leur naturalisation par la colonie ou par les gouvernements post-coloniaux.*
122. *Ces citoyens européens sont aussi parmi les co-responsables des massacres commis par leurs mouvements respectifs, tels que répertoriés dans le rapport mapping de l'ONU, sur les 617 sites identifiés des crimes imprescriptibles de par leur nature.*
123. *Dans sa Résolution du 18 janvier 2023 sur les droits de l'homme, la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière, votre Parlement demande à l'Union de*

maintenir une position forte, comme le préconise sa résolution du 17 juillet 2014 sur le crime d'agression,⁽²⁷⁾ en cela compris les amendements de Kampala.²⁸

124. *De nombreux États européens ont adopté des lois nationales pour lutter contre le terrorisme, y compris la participation à des groupes armés étrangers. Ces lois permettent déjà à ces États de poursuivre en justice leurs citoyens impliqués dans de telles activités. À date, ni l'union ni les États n'ont commencé un moindre début d'enquête contre eux. Bien au contraire, ces derniers, sont assurés de la protection consulaire sur le sol congolais, ce qui peut laisser penser que l'UE et les États membres prennent fait et cause pour les agresseurs.*
125. *Le fait que ces individus planquent et consomment ostensiblement leur butin de guerre en Europe sans être inquiétés alors que les rescapés des génocides de la RDC finissent leur parcours en Méditerranée cherchant moindre asile dans l'espace Schengen, ²⁹nous oblige à nous interroger sur notre conception de l'humanité commune.*
126. *La résolution du 18 janvier précitée réaffirme pourtant qu'il est indispensable que l'Union lutte contre les violations graves des droits de l'homme qui sont de l'ordre du crime contre l'humanité et du génocide ainsi que les infractions graves au droit international humanitaire constitutives de crimes de guerre, et qu'elle veille à ce que ceux qui en sont responsables aient à répondre de leurs actes.*
127. *Sur papier, le Parlement demande aussi à l'Union et à ses États membres de peser de tout leur poids politique pour prévenir tout acte susceptible de constituer une atrocité criminelle, de répondre de manière efficace et coordonnée lorsque de tels crimes sont commis et de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour traduire en justice les responsables de ces actes, ainsi que de porter assistance aux victimes et de soutenir les processus de stabilisation et de réconciliation.*
128. *Nous n'avons pas la prétention d'affirmer ici que l'UE se soit associée au Rwanda et à l'Ouganda pour agresser la RDC. Nous craignons cependant que la réputation de l'Union soit ternie par le statut criminel de certains de ses citoyens actifs dans les groupes politico-militaires au plus fort de l'invasion rwando-ougandaise.*

²⁸ rapport annuel 2022 (2022/2049(INI)) demande à l'Union de se conformer à la décision du Conseil 2011/168/PESC concernant la Cour pénale internationale^[26],

²⁹ (Ce qui est une notoire non-assistance à personne en danger),

129. De deux choses l'une ou les deux à la fois. Soit que l'Union se sert des naturalisés comme mercenaires contre leurs propres pays d'origine, (Bob Denard et Jean Schramme ayant été trop visibles pour la mission), soit alors qu'elle s'en sert comme des « tirailleurs congolais » qui, au lieu de viser l'ennemi commun, retourneraient le fusil contre leurs propres familles. Dans l'un ou l'autre cas, l'Union et des États membres concernés seraient en défaut par rapport à une multitude de valeurs qu'ils vendent à l'humanité. Nous vous suggérons respectueusement que ne pas appliquer vos propres règlements, directives et recommandations serait prendre fait et cause pour l'agression de la RDC

VI) Des passeurs à col blanc au sein de l'UE ?

130. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, pour que vous n'en ignoriez, nous attirons respectueusement votre attention sur l'émergence d'une nouvelle catégorie de passeurs à col blanc. Ces Européens, bien dans leur tenue et leurs fonctions se servent de leur stature politique et professionnelle pour démarcher l'intégration des sujets étrangers dans la nationalité congolaise. Ils sont de toutes les négociations et tractations de « paix » qui concernent la RDC.

131. Leur comportement, à l'examiner de très près, ne diffère en rien de celui des passeurs, que les États membres de l'UE traquent nuit et jour sur des simples questions d'immigration. Dans le cas de la RDC ce n'est pas le droit au séjour d'étranger qui est visé mais le passage de la clandestinité ou de l'extranéité, directement à la nationalité en même temps qu'aux responsabilités politiques. Leurs interventions ne sont jamais gratuites et sont monnayées, et à tout le moins, intéressées. Déjà l'ambassadrice britannique a tout fait pour inspecter Minembwe. Il ne serait pas étonnant que demain l'on trouve dans les montagnes de Minembwe au Congo des individus présentés par Londres comme demandeurs d'asile transférés à Kigali.

132. Les passeurs ont une panoplie de prétextes comme « le retour des réfugiés politiques », « les élections inclusives », « l'intégration dans les institutions », « la réintégration dans l'armée » etc. Ils se sont arrogé le droit de décider que les citoyens européen d'origine congolaise ou qui se disent tel, sont d'office des binationaux, point barre. Ils font ainsi passer en force comme Congolais, des cas des personnes étrangères et d'autres accusées d'être des étrangers

ou reconnues tel par la clameur publique sans que ces derniers ne passent par le contentieux individuel de nationalité, seule procédure de nature à lever l'équivoque.

133. Aujourd'hui, examiner la question de nationalité dans le contexte d'occupation et de terreur qui s'est installée sans le dire est devenu aussi dangereux que de juger la « Cosa Nostra » en Italie. Les passeurs et leurs complices internes attisent la peur et brandissent des menaces à tel point que personne, même pas les procureurs, n'ose porter des accusations. Les magistrats de quelque niveau que ce soit, évitent tant pour leur carrière que pour leur vie à traiter du contentieux de nationalité, preuve s'il en faut, qu'en temps d'occupation la justice n'est jamais indépendante et demeure une justice aux ordres.
134. Ces passeurs sont renforcés par les succès qu'ils accumulent au fil des brassages, mixages et intégration découlant des plans dit de paix qui leur permet de consolider l'infiltration. Un quart de siècle après, qui douterait encore que ces plans n'ont fait que favoriser les redditions gouvernementales étape par étape suivant la stratégie de Kagame et Museveni : « talk and fight »
135. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. Ces pratiques préparent la troisième construction idéologique d'une seule et même guerre d'agression et mise en chantier parmi les mesures que Peter Pham a fait prendre à monsieur Tshisekedi. Comme pour le premier narratif des banyamulenge dont on a démontré les limites et la désuétude et qui était définitivement enterré par les Congolais de Londres, celui-ci s'articule autour d'une notion tout aussi banale qu'inoffensive dont tout le monde peut discuter sans tabou : LA DOUBLE NATIONALITÉ. Ce narratif est cette fois-ci porté, non plus par des Tutsi dits congolais, mais par des citoyens européens d'origine congolaise. À terme, comme aucun Congolais ne dispose de carte d'identité, si la binationalité passe, alors tous ceux qui vivent en RDC avec des documents de nationalités obtenus indûment, toutes ces bandes armées ougandaises, (LRA, ADF-NALU, BANYANKOLE), rwandaises (FDLR-FPR, RCD, CNDP, M23), burundaises (NGOMINO, RED TABARA), sud soudanaises (MBORORO), des Libanais et Chinois pourront sortir du trou et placer la nation congolaise devant un fait accompli. Ce sera une seconde victoire d'étape après l'occupation de fait et qui préparera l'objectif final qu'est la balkanisation, suivant les 3 scénarios envisagés ainsi que les rêveries d'un Peter Pham : « To save the Congo, let it fall apart. »

136. Pour distraire votre attention, la propagande tentera de vous faire croire qu'il s'agit d'élucubrations des Congolais. C'est quelque peu leur rôle et d'ailleurs vous les reconnaîtrez à travers cette façon d'éluder le problème. Pour une fois, nous aurions souhaité qu'ils aient raison et que nous ayons tort. Mais comment en douter après avoir entendu les certitudes de l'ancien sous-secrétaire d'État américain pour l'Afrique, Herman COHEN, qui précise que « Pour le Département d'État, le Kivu fait partie du Rwanda maintenant ».³⁰ Ces révélations sont renforcées par ces confidences secrètes entre l'ancien président Nigérian Obasanjo facilitateur désigné et Susan Rice alors ambassadrice des USA près de l'ONU, révélée par Wikileaks, le premier s'étonnant que les américains aient placé Joseph Kabila à Kinshasa, ce dernier n'étant pas, d'après lui, de trempe à diriger les Congolais. « Vous auriez mieux fait de placer Kagame à Kinshasa et Kabila à Kigali, » leur aurait-il conseillé. Tout récemment n'est-ce pas Peter Pham qui a déclaré que Joseph Kabila, (qu'ils ont pourtant fait élire et réélire), était un président illégitime.

VII) Name and shame : L'union européenne, renforcerait-elle l'occupation du Congo ?

137. En droit international, le déploiement du personnel militaire administratif et politique d'un État tiers dans un État en conflit pourrait selon les cas, être qualifié d'invasion ou d'occupation. La détermination de la nationalité relevant de la souveraineté de chaque État, la nationalité congolaise reste régie par la seule constitution congolaise et la loi sur la nationalité de la République démocratique du Congo. De toute l'histoire de notre pays, la nationalité congolaise a toujours été une et exclusive et n'a jamais coexisté avec une autre.

138. Nombreux parmi nous, fort de leur parfaite intégration dans les pays d'accueil, ont demandé et obtenu à leur grande satisfaction la nationalité d'un des États membres de l'Union et en sont fiers. Et comme on dit chez nous : « l'on quitte son village, mais le village ne quitte jamais ses enfants ». C'est pourquoi lorsque l'on acquiert de notre chef une autre nationalité, cette loi nous laisse toujours le pouvoir discrétionnaire de réintégrer quand nous le voulons, notre nationalité d'origine, surtout lorsqu'il nous arrive l'envie d'y exercer des fonctions politiques. Nous n'avons donc pas de grief à formuler contre notre pays.

³⁰ <https://youtu.be/PBiOcW-vNjk?t=1571>

139. Nous n'avons non plus, aucune raison de douter du respect par l'Union de la législation congolaise eu égard à son fidèle attachement à la Charte des Nations unies.
140. Depuis l'invasion du Zaïre en 1996, l'identité congolaise est l'objet d'attaques savamment orchestrées par l'introduction du "n'importequisme", un véritable cheval de Troie qui favorise l'infiltration en masse des troupes armées et populations étrangères,³¹ à la conquête de terre et citoyenneté.
141. Malheureusement, certains de nos compatriotes, citoyens européens ont, à notre grand déshonneur, fait le choix de servir de tête de prou à cette horde d'agresseurs de leur propre pays brandissant leurs origines congolaises pour leur ouvrir la voie.
142. En récompense, ils sont déployés comme personnel administratif, politique ou militaire selon le profil. Adeptes de Peter Pham, n'importe qui faisant n'importe quoi, ils siègent en Conseil supérieur de sécurité, siègent au Parlement congolais, votent des lois, ratifient des traités internationaux, signent des accords internationaux au nom de la république et s'apprêtent à rempiler pour les scrutins de décembre 2023, sans que le représentant de l'Union à Kinshasa, occupé qu'il est à surveiller le mouvement des lèvres d'un Bitakwira, ne vous en alerte.
143. Et à la manière d'un enfant gâté, qui devant la caisse d'un supermarché éclate en sanglot quand arrive le moment de payer parce qu'il veut avoir le beurre et l'argent du beurre, ils n'ont ni l'élégance ni même le courage de réintégrer la nationalité ainsi que leur permet la loi congolaise.
144. Pourtant, Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, l'article 10 bis de la loi électorale³² dispose que « Sera déchu de plein droit de la qualité d'élu, même après l'expiration du délai de contestation de candidature, celui dont l'inéligibilité se révèle après la proclamation des résultats, ou qui se trouvera dans les cas d'inéligibilité prévus par l'article 10... La découverte de l'inéligibilité au moment de la proclamation des résultats entraîne la nullité des votes émis en faveur du candidat inéligible. » Au regard de cette disposition, et si l'on considère que dans le plus sérieux de pays, aucun sujet européen ne saurait échapper à cette invalidation pour autant qu'il soit devant une juge sérieuse de contentieux électoral. Si l'Union souhaite sincèrement voir

³¹ Phénomène qui risque à terme de s'aggraver avec l'arrivée prochaine des barbouzes que Londres pourrait déployer à nos frontières sous le faux prétexte de relocalisation au Rwanda des demandeurs d'asile Afghans.

³² N°22-029 du 29 juin 2022 [LOI ELECTORALE N°22-029 DU 29 JUIN 2022 \(1\).PDF \(ceni.cd\)](#)

la RDC organiser des élections transparentes, elle aurait été la première à faire preuve de transparence en donnant des instructions claires et sans équivoques à ses ressortissants (et il y en a des centaines) qui tentent leur chance au jackpot électoral en RDC.

145. Nous déclarons solennellement ici que la diaspora ne se reconnaît pas dans leur comportement qu'elle reprouve et dénonce comme illégale au regard du droit européen et du droit congolais.
146. Le fait que tout en détenant un passeport européen, ils aient obtenu des vrais-faux documents d'identité (passeport et carte d'électeur) valablement délivrés par les autorités administratives ou politiques congolaises (elles-mêmes déjà questionnables sinon complices de violation de la constitution), est déjà une fraude en soi et n'enlève en rien la suspicion de participation à un pouvoir d'occupation. Il n'est pas non plus moins vrai que l'Europe s'en fait complice d'avoir fermé les yeux, surtout que nos dirigeants sont aussi les premiers agents saboteurs de l'État et droit encouragés souvent en cela par leurs « partenaires » européens.
147. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, nous vous alertons ici que tant qu'au Congo n'importe qui de n'importe quelle nationalité, fera n'importe quoi n'importe comment, n'importe quand et n'importe où en RDC, le Zaïre ne sortira pas sa tête de l'eau. Toutes les organisations et institutions qui relativisent cette bombe, qu'au demeurant personne ne voudrait chez soi, sont des adversaires du peuple congolais et devraient être écoutées avec la plus grande méfiance.
148. Cette situation qui dure depuis près de trente ans, vise à terme, à brouiller toutes les traces de l'identité congolaise au profit du désordre identitaire qui, à la faveur du temps, devrait espèrent-ils reconstituer une nouvelle citoyenneté au détriment des autochtones dont l'extermination n'indigne plus personne. On parle même de déverser la bande de Gaza en RDC³³

VII) Colonisation super écolo ?

149. Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant. C'est devenu une mode pour vendre des produits commerciaux de les présenter comme propres, nickel, bio ou sans pesticide. Bien que l'UE ne soit pas belligérante et bien qu'elle ne fasse pas officiellement partie des pouvoirs occupants, le silence des États dont ces individus ont la citoyenneté, pourrait questionner les

³³ [Des responsables israéliens ont déclaré lors de pourparlers avec le Congo, d'autres sur l'accueil des émigrants de Gaza | Le Times of Israël \(timesofisrael.com\)](https://www.timesofisrael.com/des-responsables-israeliens-ont-declare-lors-de-pourparlers-avec-le-congo-dautres-sur-laccueil-des-emigrants-de-gaza/)

objectifs des États membres concernés. Seraient-ils en train de tester une nouvelle forme de colonisation dans laquelle les agents coloniaux seraient de même couleur de peau et de mêmes origines que les nouveaux colonisés ? Cela est d'autant plus interpellateur que nos compatriotes, ces agents coloniaux, ne viennent pas en bâtisseur, constructeur ou pacificateur. Ils participent au pillage, ils sont dans le négoce des marchés avec les multinationales qui financent la guerre, ils sont en plein dans l'enrichissement illicite.

150. Avec ces coloniaux, Kinshasa est devenu la plaque tournante où ces seigneurs de guerre et le personnel politique entrent dans les banques avec des mâles vides et en sortent avec des mâles remplis des dollars du trésor au détriment du peuple qui croupit dans la misère. C'est la diaspora congolaise qui supplée aux besoins des familles en injectant plus que le budget national annuel dans les ménages, encore qu'elle soit rationnée par western-union et d'autre organismes de ce genre chargés de traquer la moindre explication pour un moindre euro envoyé au pays. Pendant ces temps, les millions retirés en espèce à Kinshasa sont entreposés, dépensés et consommés en Europe. D'aucuns pourraient être portés à croire que l'Europe y gagne. Nous avons toutes les raisons de penser que l'Europe n'y gagne même pas. Par contre elle y perd sa crédibilité sur le plan international.
43. L'on chercherait un moyen de transformer une République démocratique en république bananière qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Existe-t-il au sein de l'Union un seul État dans lequel n'importe quel individu peut s'octroyer de son bon vouloir, nationalité et identité ?³⁴
151. L'Europe attendue sur la scène internationale comme le modèle de justice, de droiture, de démocratie compromettrait-elle sa notoriété et son prestige dans des sordides affaires des « vrais-faux passeports » en fermant les yeux à la fraude et en relayant les fausses revendication des passeurs, alors que des millions de cadavres moisissent dans les placards ?
152. Nous vous demandons très respectueusement de bien vouloir faire cesser ces pratiques dans le sanctuaire européen. Agir autrement serait prendre le risque d'imposer au Congo des citoyens

³⁴ Ainsi que ses suites médiatiques, politiques et judiciaires.

Le navire, à quai en [Nouvelle-Zélande](#), était paré à appareiller pour l'atoll de [Moruroa](#), où il devait gêner les [essais nucléaires français](#) pour protester contre leur tenue. L'opération de sabotage fut commanditée par le [ministre de la Défense français Charles Hernu](#), avec l'autorisation explicite du [président de la République française François Mitterrand](#) (selon le témoignage de [Pierre Lacoste](#), patron de la [DGSE](#))¹. L'opération fit un mort : [Fernando Pereira](#), photographe, membre de l'équipage de Greenpeace.

qui ne sont pas les siens et le personnel politique dont il n'a pas besoin et dont l'Europe elle-même ne veut pas encore dans ses propres institutions.

153. Telles sont, madame la Présidente, les réalités que le Haut-représentant ne vous présente peut-être pas clairement, que les Commissaires européens dépêchés en RDC ne vous disent pas et que les Parlementaires européens ne veulent ni voir, ni questionner.

REMERCIEMENTS

154. C'est ici l'occasion pour nous de remercier et rendre hommage à messieurs les députés européens Marc BOTENGA³⁵ et Thierry MARIANI,³⁶ pour la pertinence, la sincérité et l'abnégation avec laquelle ils défendent les victimes du Congo sans rien attendre au retour sinon qu'un simple « MERCI ». Leurs interventions sont la preuve qu'aucun parti politique ne saurait prétendre avoir le monopole du cœur car, pour qui veut avoir un regard objectif, il n'y a pas de vérité de gauche et de vérité de droite. Le sang des Congolais ne saurait être bleu ou blanc selon que l'on est de droite ou de la gauche européenne. Il y a le fait non contesté que des millions de Congolais sont en train d'être égorgés au grand jour, dans l'indifférence de la partie européenne de l'humanité alors que leur sang est aussi rouge que celui des bêtes humaines que nous sommes tous.

AGENDA 2024 DU PARLEMENT EUROPÉEN

155. Madame METSOLA, Comment peut-on dresser l'agenda des activités de l'Union sans accorder à cette boucherie, toute l'attention qu'elle mérite ? Quel sens donnez-vous encore aux droits de l'homme si le Parlement sous votre présidence est incapable d'en mesurer la portée et les violations ? Est-ce cela le monde dans lequel vous nous invitez à vivre ? Est-ce, ce monde-là, dans lequel vous voulez voir vivre les enfants de nos enfants ? Les pays membres de l'Union ne sont-ils pas à titre individuel signataires des conventions pertinentes parmi lesquelles la Convention sur le génocide, la Convention contre la torture, la Charte de l'ONU, la Convention européenne des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme pour ne citer que celles-là et qui forment le socle de valeurs sur lesquelles vous fondez l'Union ?

³⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=uorqLdAKYpU>

³⁶ <https://youtu.be/KQjys8O8Uzo> et <https://www.facebook.com/ben.rugishi/videos/1889192024800981/>

PARTIE 4) PROFESSION DE FOI, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A) PROFESSION DE FOI

156. Nous, associations, groupements et partis politiques soussignés, faisons la profession de foi suivante :

- a. *Le peuple congolais est par nature un peuple pacifique, accueillant et empathique. Pendant des décennies, il a accueilli des Africains en quête de formation universitaire et d'asile politique et a ouvert ses bras et son cœur aux ressortissants du Ruanda-Urundi, ses petits frères adoptifs du fait de leur protectorat par la Belgique, leur accordant la plus enviable des intégrations possibles.*
- b. *Alors qu'en Europe, ils ne sont pas encore psychologiquement ouverts à l'intégration de leurs propres peuples des Antilles au niveau politique national, les originaires du Ruanda-Urundi, quoique ne constituant pas nos Antilles ont été naturalisés et intégrés jusqu'au sommet des gouvernements respectifs de la majestueuse République du Zaïre unie, forte et grande. Et contrairement à ce que dit la propagande, les membres de ces communautés ont été autorisés à occuper des postes que bien des tribus du Congo leur enviaient y compris au gouvernement et dans les services de sécurité nationale. C'est pourquoi le narratif sur les Banayamulenge, et la guerre menée au Zaïre par Museveni et Kagame sous ce prétexte est d'une inqualifiable ingratitude, sans ignorer qu'aucun État au monde, n'autoriserait les actes d'espionnage et l'intelligence avec l'ennemi quelles que soient les circonstances.*
- c. *Ceci dit, nous reprobons solennellement le génocide commis au Rwanda en 1994 et faisons confiance à la justice dans son raisonnement sur les responsabilités individuelles des personnes accusées.*
- d. *Pour autant, nous sommes catégoriquement déterminés à faire tout ce qui est de notre pouvoir en tant que peuple souverain pour que cesse l'agression du Congo par le Rwanda*

et l'Ouganda et poursuivre en justice les auteurs, complices et idéologues ainsi que tous ceux qui directement ou indirectement, ont massacré, encouragé ou contribué à faire massacrer nos populations.

- e. Gardons un œil circonspect sur certains dirigeants africains qui pour leurs carrières personnelles, jouent les entremetteurs contre le Congo.
- f. Conjurons la communauté internationale et l'Union européenne de ne pas trop tirer sur la corde déjà très raide de la patience du peuple congolais qui pourrait faire exploser les violences post-traumatiques.
- g. Invitons les dirigeants européens à valoriser la justice et la vérité pour les Congolais, non pas comme une aumône, mais comme un droit fondamental qui s'impose à l'humanité en toute réciprocité.

B) CONCLUSION

158. *Aucun soignant n'administre une anesthésie à un patient si ce n'est dans le but de le soigner dans les meilleures conditions d'humanité. La parenthèse République démocratique du Congo est une bonne illustration de la façon dont le Zaïre a été mis en mort cérébrale pendant 25 ans en attendant l'injection létale pour le seul tort de détenir dans son sous-sol des trésors que des prétendus « États éclairés » lui envient. Et si, rien que pour cette raison les États qui se disent éclairés, parmi lesquels l'Union européenne, décident de le classer comme « État scélérat », chiche alors !*

159. *Vous voulez avoir le Congo sans ses enfants ? Tentez donc ! Si la nature vous a placé en Europe, en Asie ou en Amérique, c'est pour répondre à ses propres lois. Et si elle a placé ces ressources sous notre garde dans ce que Frantz Fanon appelle la gâchette du revolver Afrique, ce n'est pas non plus sans raison. Tous les plans dits de paix concoctés pour le Congo se sont avérés être des « fausses-bonnes solutions » qui ne sont que des surdosages d'une anesthésie que l'on voudrait mortelle et l'Europe le sait. Cette expérience montre comment la communauté internationale s'est détournée de la raison d'être de l'ONU pour retomber dans les anciennes barbaries, plus conscientes et plus sophistiquées qu'avant. Les victimes des massacres du Congo sont regardées avec dédain par les dirigeants de l'Union européenne aujourd'hui. Ce regard*

indifférent, porté sur l'un des plus lourds massacres de l'histoire, oblige notre peuple à s'interroger sur notre humanité commune.

160. À cette violence du silence, s'ajoutent l'arrogance et la condescendance politique. Or, derrière nos morts, il y a des familles, des gosses, des collègues et des témoins, tous traumatisés et qui n'ont jamais connu le moindre répit pour la thérapie. L'histoire regorge pourtant des cas où en l'absence de cellule psychologique, la peur, la croyance collective et la suggestion peuvent conduire à des comportements et des réactions irrationnels au sein des groupes de personnes, générant des épisodes de « folie collective ». La seule certitudes est que la République démocratique du Congo est une douloureuse parenthèse. Si à la fin de cette parenthèse le Zaïre s'écroule, le système onusien s'écroulera avec.
161. L'expérience du Rwanda aurait dû pourtant alerter. Car seuls ceux qui ont regardé les événements en direct à la télévision, lors des violences perpétrées par les tueurs rwandais en 1994 au Rwanda, peuvent comprendre et apprécier la pertinence de l'expertise ethnopsychiatrique présentée aux juges du tribunal pénal international pour le Rwanda qui a conclu à la folie collective ayant incontestablement affecté ces tueurs le jour « J » et moment « M » du 6 avril 1994.
162. À la lumière de cette expertise, il faut être de mauvaise foi pour prétendre que ce qui se vit au Congo n'est pas une provocation de ceux qui rêvent de voir les Africains s'entretuer de sorte à avoir la terre d'Afrique sans les Africains.
163. Pour le moment, l'humanité peut se consoler que le peuple congolais ait levé l'option de gérer comme il le peut son traumatisme sous la forme de résilience placide que d'aucuns considèrent comme une lâcheté. Ce serait confondre l'œil du cyclone avec le cyclone lui-même, car au point où en sont les Congolais, une moindre contrariété pourrait être une goutte de trop. Il est donc de sagesse d'arrêter ce cinéma et surtout ne pas envenimer les choses comme l'ont fait Peter Pham et le Président français Sarkozy en ajoutant des fausses bonnes solutions aux prétendus « plans, dits de paix » qu'ils savent pourtant piégés à l'avance. La seule différence entre les peuples burkinabé, malien, sénégalais, nigériens est que la révolte des Zaïrois pourrait mettre le feu à l'humanité et un point final au système onusien. Autant donc ne pas tirer sur la corde raide en remettant sur la table ces vieilles recettes qui enfonçaient le Congo la tête sous l'eau tout en lui chantant les vieilles berceuses que sont la bonne conduite, les droits humains et les

valeurs universelles vidées de tout leur sens et auxquelles les Européens ne croient plus eux-mêmes.

164. Pour calmer la tempête qui s'annonce, le respect de la souveraineté tant politique qu'économique de la RDC et l'intangibilité de son territoire hérité de la colonisation sont donc parmi les valeurs incontournables sur lesquelles devrait s'appuyer l'Europe pour réparer son indifférence, tempérer la douleur et calmer les blessures.
165. À l'inverse, persister dans l'ingérence dans les affaires intérieures du Congo et l'occupation de facto que sous-tend le « n'importequisme » qui veut que « n'importe qui, de n'importe quelle nationalité, fasse n'importe quoi, n'importe comment, n'importe quand et n'importe où en RDC », est un affront, un acte de cobelligérance qui devrait normalement justifier le rappel des ambassadeurs ou carrément une rupture des relations diplomatiques, à moins que le peuple ne reprenne lui-même ses affaires en mains comme cela est déjà le cas dans certains pays africains.
166. Madame METSOLA. La Charte donne au Parlement que vous dirigez le pouvoir de contrôle sur les Affaires extérieures de l'Union. Votre mandat, que nous vous le souhaitons, sera renouvelé, s'achève en 2024. Il vous reste théoriquement une année pour faire vos preuves et démontrer que le Parlement européen n'est pas une agence du Congrès américain et que la Présidente du Parlement européen n'est pas la Directrice de cabinet du Congrès américain et que l'Union européenne n'est pas les États-Unis d'Amérique. Si vous y parvenez, alors, vous aurez sauvé le système onusien qui n'est rien sans espace de diversité.
167. Nous avons pris connaissance du rapport de votre Parlement pour l'année 2022 et bien examiné la résolution du Parlement de ce 18 janvier 2023. Nous les trouvons très ambitieux et encourageants. Nous espérons que vous mèneriez jusqu'au bout la feuille de route que vous vous y étiez fixée. Les signaux envoyés jusqu'ici ne rassurent guère quant à la sincérité des promesses européennes s'agissant du dossier République démocratique du Congo.

C) NOS RECOMMANDATIONS

168. Pour restaurer les blessures faites au Zaïre, renouer avec le lien de confiance et optimiser les relations entre les citoyens européens et les citoyens congolais, nous recommandons à l'Union

européenne les corrections suivantes dans ses relations avec le gouvernement congolais et dans sa politique concernant la région des Grands-Lacs.

169. S'agissant des Femmes, des orphelins et des survivants

- a. Lever l'option claire et sans ambiguïté de demander sans atermoiement la création d'un tribunal pénal international chargé de diligenter les enquêtes, juger les crimes de droit international humanitaire commis en RDC depuis octobre 1996
- b. Ouvrir une enquête contre l'ambassadeur « PELLIGRINI » pour atteinte à la réputation de l'Union, entrave à la justice pénale internationale, chantage et menaces sur un expert indépendant porteur d'un mandat de l'ONU
- c. Restaurer la confiance en cet expert en lui octroyant sans atermoiement à titre symbolique un visa permanent dans l'espace européen
- d. Reconnaître officiellement aux femmes victimes des « viols comme arme de guerre » la qualité de victimes des crimes contre le droit international humanitaire et les inscrire sur la liste des personnes éligibles à l'asile politique dans l'espace européen jusqu'au retour de la paix,

170. Contre l'agression et l'invasion de la RDC

- a. Constater les dégâts causés sur les femmes, les enfants et les civils en général du fait des mouvements soutenus par le Rwanda et l'Ouganda, et sans qu'il soit besoin d'attendre l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU, lever l'option d'inviter tous les pays de l'Union à ne plus vendre des armes au Rwanda et à l'Ouganda en application de l'article 7 du Traité sur la commercialisation des armes.³⁷
- b. Demander à l'OTAN de stopper toute livraison d'armes au Rwanda et à l'Ouganda en vertu de l'article 7 du TCA (traité pour la commercialisation des armes)

³⁷ La résolution demande une nouvelle fois aux États membres de contribuer à endiguer les conflits armés et les violations graves des droits de l'homme ou du droit humanitaire international en respectant strictement les dispositions de l'article 7 relatif à l'exportation et à l'évaluation des demandes d'exportation du traité des Nations unies sur le commerce des armes et de la position commune de l'Union sur les exportations d'armes^[28], notamment en refusant tout transfert d'armes et d'équipement de surveillance qui entraînerait un risque que les acteurs importateurs ne commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire;

- c. Encourager le procureur de la CPI à engager des poursuites contre Kagame et Museveni en vertu de la Résolution du Parlement européen sur les crimes d'agression et l'amendement de Kampala et au besoin obtenir du Conseil de sécurité qu'il en prenne l'initiative
- d. Déclencher le mécanisme de poursuite compétence universelle, à l'encontre de tout quiconque qui étant sur la liste caviardée du rapport mapping, se trouverait dans l'espace européen.

171. Réaffirmer des fondamentaux de l'UE

- a. Renouveler l'attachement de l'UE à la Charte de l'ONU et aux valeurs qu'elle porte notamment le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de l'intégrité du territoire en cela compris, le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation
- b. Prendre une résolution spécifique se désolidarisant du plan Sarkozy sur la région des Grands-lacs et condamnant sans équivoque le plan Peter Pham ainsi que toute velléité visant à contester les frontières du territoire congolais

172. Pour le respect et la dignité des victimes

- a. Soutenir le droit des Congolais à faire le deuil des leurs, y compris le droit de prendre possession des corps partout où ils auraient été enfouis ou jetés, en vue d'une inhumation digne.
- b. Geler les avoirs des seigneurs des guerres, en affecter une partie de l'indemnisation (à décider par le Tribunal pénal international pour la RDC), à la construction et aménagements des mémoriaux, **cimetières et monuments aux morts** ;

Démocratie et droit de l'Homme

173. Contre les poursuites-baillons

- a. Adopter comme position de l'UE, la jurisprudence Ntaganda de la CPI. En effet, il a été définitivement jugé que : « l'expérience personnelle de M. Ntaganda dans le génocide

rwandais ne pouvait pas diminuer sa culpabilité compte tenu de son comportement criminel et de la gravité des crimes pour lesquels il a été condamné ».³⁸

- b. Rappeler de ce fait, que les crimes qui se déroulent en RDC n'ont aucun lien avec le génocide des Tutsi commis au Rwanda et que la dénonciation des crimes commis en RDC (quels que soient leurs auteurs) est un devoir pour tout un chacun et ne saurait constituer en soi la négation du génocide de Tutsi commis au Rwanda par des Rwandais en 1994.
- c. Appliquer avec rigueur [la Directive 2019/1937](#) du Parlement européen et du Conseil en date du 23 octobre 2019 établissant les règles relatives à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et que soit coupé le financement des organismes et organisations européennes qui se seront livrés à des chantages, représailles et poursuites baillons contre les lanceurs d'alerte sur les crimes commis en RDC.
- d. Prendre en charge les frais de justice des lanceurs d'alerte, journalistes d'investigation et tout quiconque se trouverait poursuivi en justice par ces organisations de la propagande.
- e. Encourager les manifestations pacifiques dans l'espace européen et faciliter la sensibilisation de l'opinion publique européenne sur la nécessaire solidarité avec les victimes des crimes contre l'humanité, génocide et des viols comme arme de guerre au Congo.
- f. Encourager les États européens à prendre des mesures d'amnistie visant les condamnations des manifestants congolais et d'effacer ce délit de leurs casiers judiciaires.
- g. Rappeler l'interdiction dans l'espace européen des poursuites-baillons contre les membres de la société civile (journalistes, chercheurs, analystes, lanceurs d'alerte, avocats) et tout quiconque qui par son action dénonce les massacres commis en RDC tout en précisant les sanctions encourues.
- h. Bloquer les fonds de toute personne réputée être seigneur des guerres en RDC et de toute personne dont le nom figure sur la liste caviardée en annexe du rapport mapping.
- i. Rapatrier ces fonds dans une caisse de dépôt à ouvrir auprès de la Banque centrale du Congo et dont les intérêts seraient affectés aux urgences qu'exige la prise en charge des victimes.

³⁸ [Affaire Ntaganda : la Chambre d'appel de la CPI confirme la condamnation et la peine | International Criminal Court \(icc-cpi.int\)](#)

- j. *Condamner clairement l'invasion de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda.*
- k. *Demander (si vous êtes garçons) à votre allié, les États-Unis d'Amérique de stopper toute velléité de balkaniser la RDC.*

RETABLISSEMENT DE LA VERITE HISTORIQUE

174. Demander au gouvernement belge

- a. *D'ouvrir les archives sur les traités signés entre les chefs autochtones et l'émissaire du roi Léopold II*
- b. *D'ouvrir les archives coloniales répertoriant les tribus et ethnies du Congo belge au 30 juin 1960*
- c. *De rendre public le jugement opposant le Mwami Kalinda de Masisi à la colonie relativement au contentieux des terres revendiquées par le travailleurs agricoles migrants rwandais*
- d. *De rendre publiques les archives de l'office des migrations au Congo-belge*
- e. *D'ouvrir les archives de l'université Lovanium y compris les palmarès*
- f. *D'ouvrir les archives des naturalisation des ressortissants du Ruanda -Urundi*
- g. *D'indiquer les ressortissants du Ruanda-Urundi admis en tant que tel dans la fonction publique coloniale.*
- h. *Ouvrir le dossier des évolués originaires du Ruanda-Urundi*

175. Demander au gouvernement Allemand

- a. *D'ouvrir ses archives sur la Deutch ost africa et les tracées des frontières entre le Ruanda-Urundi et le Congo-Belge*
- b. *Ouvrir aux chercheurs le dossier du Bwisha y compris la convention de mai 1914 relative à ces territoires*

176. Demander à l'ONU

- a. *D'ouvrir les archives de la SDN et disponibiliser les rapports annuels des administrateurs belges relatifs à l'exécution de leur mandat sur le Ruanda-Urundi.*

- b. *A la Croix-Rouge internationale d'ouvrir le registre des réfugiés rwandais à sa charge jusqu'en 1965 en cela compris les réfugiés de Mulenge.*

POUR ASSURER LA NON-INGERENCE

Sur l'usage des documents administratifs de complaisance

- c. *Désengagement des citoyens européens du personnel politique d'occupation*
- d. *Interdire à tout citoyen européen la détention et l'usage de faux et vrais-faux papiers d'identité congolaise tel que le passeport ou la carte d'électeur sauf de document à usage d'archives d'état-civil personnel ou familiale*
- e. *Interdire formellement aux citoyens Européens de se présenter à des mandats politiques électifs fermés aux étrangers en République démocratique du Congo en cela compris le scrutin prévu pour décembre 2023*
- f. *Interdire formellement aux citoyens européens toute participation aux groupes armés et mouvement insurrectionnel, sauf à avoir préalablement renoncé à la citoyenneté européenne*
- g. *Charger l'ambassadeur représentant de l'UE à Kinshasa de rappeler à tous les citoyens européens les dispositions pertinentes de la constitution et des lois de la République démocratique du Congo qui disposent que la nationalité est une et exclusive ainsi que les mandats électifs et politiques fermés aux citoyens européens et rappeler les sanctions applicables.*
- h. *Ordonner à tout citoyen européen exerçant un mandat politique et électif en RDC de démissionner sans délai.*

177. Lutte contre l'impunité des auteurs des crimes graves

- a. *Créer un fichier des citoyens européens qui ont été membres de l'AFDL, RCD, MLC, CNDP et M23*
- b. *Saisir l'Europol pour enquêtes en responsabilités individuelles au besoin entamer les poursuites judiciaires*

178. Mesures d'incitation à la citoyenneté positive

- a. Prendre des mesures d'incitation en créant une branche de coopérants et assistants techniques européens encourageant les compatriotes congolais à apporter au Congo, en dehors de tout mandat politique et électif, leur compétence et expérience, en cela compris le complément retraite dans les domaines de coopération écologique, judiciaire, sanitaire, universitaire, agricole, médical et socio-économique etc.
- b. Les consolider par une sorte d'ERASMUS d'amitié Europe-RDC qui permettrait à tout originaire du Congo désireux d'apporter son savoir-faire, projet ou « know-how » au Congo, y compris pour y passer sa retraite, d'être encadré, suivi et soutenu par l'Europe. Leur présence, dans un tel contexte, apporterait plus de réconfort et de soutien aux compatriotes en plus qu'il donnerait à nos compatriotes qui sont citoyens européens l'opportunité de se sentir utiles pour le Congo
- c. De notre côté, nous prenons l'engagement de faire tout ce qui est de notre mieux pour demander au gouvernement congolais d'accorder à ces fins, un titre permanent de séjour et de travail à ses fils et filles, qui sont des citoyens européens.

Desserrer l'étau sur les victimes

179. Libérer les populations de l'est de la RDC du contrôle des populations par les puissances d'occupation que sont le Rwanda et l'Ouganda en délocalisant le service des visas Schengen en territoire congolais pour la zone-est de la RDC, au besoin désigner un Consul général en résidence à Bukavu, Goma et Kisangani.

---/---

180. Telles sont, Madame la Présidente, Monsieur le Haut-représentant, nos recommandations qui, si elles pouvaient retenir un tant soit peu votre attention pour être inscrites à l'ordre du jour des débats européens, ce geste rétablirait la confiance perdue du peuple congolais à l'égard du peuple européen, introduirait une dose d'humanité et de sincérité indispensable dans les relations RDC/Europe. Il devient en effet, nécessaire de revêtir les Droits de l'homme désormais nus, de leur indispensable toge de justice sans laquelle ces droits ne resteront qu'un instrument de pure propagande servant de prétexte aux ingérences gratuites de l'occident dans les affaires intérieures des autres coins du monde. Et si comme nous l'espérons, nos recommandations venaient à être appliquées, ceci clarifierait la position de l'Europe, effacerait le malentendu tout en remettant

l'Europe à la place qui est la sienne, comme grande puissance mondiale sur laquelle les citoyens Zaïrois et Africains en général pourront compter pour résoudre les grandes crises qui menacent les valeurs universelles auxquelles a souscrit l'Union.

Fait à Strasbourg, le 12 décembre 2023

Me HAMULI RETY Wa M'deydey Mwene Kahasha Ka Mahi,

- Ancien président des avocats du tribunal pénal international pour le Rwanda*
- Organisateur de la campagne de 52 personnalités féminines pour la création d'un Tribunal pénal international pour la RDC*
- Ancien candidat à la présidence de la CENI/RDC*
- Président du CRID*

LISTE DE SIGNATURES EN LIGNE

Post-scriptum

À la jeune génération congolaise, vous qui n'avez pas connu le Zaïre, êtes venus au monde en même temps que la RDC et qui venez nous rejoindre dans les rues d'Europe pour protester et porter la cause de la RDC et ses martyrs, cette lettre ouverte est un guide à votre usage, qui vous préservera des dérapages, déceptions et des frustrations que nous avons connus durant près de 30 années de lutte contre l'agression de notre pays. En effet, nous avons été très naïfs de penser que la communauté internationale avait un cœur, une volonté, des principes et valeurs. Ce n'est pas le cas, hélas ! C'est le Far-West et la loi du plus fort, où celui qui tire vite et bien gagne tout jusqu'à ce qu'un autre vienne le lui arracher. Acceptez donc notre demande de pardon pour avoir mal sécurisé notre pays et ses enfants. Nous souffrions du complexe du colonisé et caressions un doux rêve d'un introuvable monde bienveillant à notre égard. Et comme disait l'autre « lorsqu'ils sont venus, ils avaient la bible et nous, les richesses. Aujourd'hui, ils ont nos richesses et nous, les bibles et des

églises de réveil en lieu et place de nos entreprises et champs. « Soki omisaleli yo moko te, nzambe akosala te ».

Chers Cadets, il arrive parfois que l'intelligence saute une génération, ce qui manifestement est notre cas. À vous de corriger nos erreurs. Ne cédez surtout pas aux sirènes divisionnistes, leur nouvelle arme. Famille, oui. Parenté, oui. Tribus, oui. Mais tribalisme ou ethnicisme, N.O.N. Vous devez rester concentrés sur l'objectif qui est l'unité nationale vision de Simon Kimbangu, combat de Lumumba, réalisée par Mobutu et malheureusement attaquée par ceux qui cherchent à nous balkaniser et à nous disloquer pour mieux piller les ressources que la nature a choisi de placer sous notre garde. Il faut vous servir de notre unité nationale, tous, comme un seul homme et comme les cinq doigts de la main, pour la défense de notre souveraineté politique et économique ainsi que de l'intégrité de notre territoire dans ses frontières telles qu'héritées de la colonisation et où se trouve placée la gâchette du revolver Afrique de Frantz-Fanon. Il y a bien une raison si la nature a voulu faire de nous les gardiens de ses bijoux.

Restez focus sur la reconstruction de notre pays et le rendre « encore plus beau qu'avant », car ce pays est condamné à jouer un rôle clé dans le nouveau rendez-vous du « donner » et du « recevoir » qu'imposent les défis climatiques et technologiques. Pour cela, il faut exiger la juste loi commerciale de l'offre et de la demande. Car en réalité, nous n'avons jamais eu besoin ni de quémander aide ou assistance. Vous devrez vous battre pour un juste partenariat, un juste prix, une juste place et un juste respect. Sans cela, n'importe quelle peuplade de la planète pourrait prétendre nous recoloniser.

Hamuli RETY